



# LOI SUR LE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA

RAPPORT D'EXAMEN DÉTAILLÉ  
2019-2024

[canada.ca/pfpec](https://canada.ca/pfpec)



La présente publication est également offerte en ligne en format HTML prêt à imprimer [canada.ca/pfpec](https://canada.ca/pfpec). Also available in English under the title *Canada Small Business Financing Act – Comprehensive Review Report (2019-2024)*.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication ou un format substitut (Braille, gros caractères), veuillez remplir le [formulaire de demande de publication](#) ou communiquer avec :

Centre de services Web  
Innovation, Sciences et Développement économique Canada  
Édifice C.-D. Howe  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189

Téléphone (Ottawa) : 613-954-5031

ATS (pour les personnes malentendantes) : 1-866-694-8389

Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

Courriel : [ised-isde@ISED-ISDE.gc.ca](mailto:ised-isde@ISED-ISDE.gc.ca)

### **Autorisation de reproduction**

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du ministère de l'Industrie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le ministère de l'Industrie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère de l'Industrie ou avec son consentement. Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander [l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne](#) ou communiquer avec le Centre de services Web aux coordonnées ci-dessus.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Petite Entreprise, 2025.

N° de catalogue lu188-1/2025F-PDF  
ISBN 978-0-660-75257-0

# TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉFACE .....	1
2. RÉSUMÉ .....	1
3. APERÇU DU PFPEC ET DES DÉFIS DE FINANCEMENT POUR LES PETITES ENTREPRISES .....	4
3.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME .....	4
3.2 PETITES ENTREPRISES ET MARCHÉ FINANCIER.....	5
3.3 DÉFIS D'ACCÈS AU FINANCEMENT .....	7
4. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA.....	9
4.1 RAPPORT D'EXAMEN DÉTAILLÉ 2014-2019 .....	9
4.2 MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES .....	10
5. EXAMEN DU RENDEMENT .....	10
5.1 APPROCHE.....	10
5.2 ACTIVITÉ DU PROGRAMME.....	11
5.3 PROFIL DE L'EMPRUNTEUR .....	14
5.4 EFFET D'ACCROISSEMENT .....	15
5.5 ANALYSES DE L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA RENTABILITÉ.....	16
5.6 DÉPENSES ET REVENUS .....	18
5.7 CONCEPTION ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME.....	20
6. CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES POSSIBLES .....	23
BIBLIOGRAPHIE .....	26
ANNEXE A : PRINCIPAUX PARAMÈTRES DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA.....	27
ANNEXE B : TAUX D'APPROBATION (%) POUR LE FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES .....	29
ANNEXE C : EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA.....	30
ANNEXE D : CONTEXTE SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS.....	34

# 1. PRÉFACE

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) est un programme législatif conçu afin de faciliter l'accès au financement pour les petites entreprises canadiennes. Établi en 1999, le programme est régi par la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) et administré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) en partenariat avec des institutions financières dans toutes les provinces et tous les territoires. Comme le prévoit la LFPEC, le programme fonctionne selon un cycle d'examen quinquennal prévu par la loi. Ce rapport couvre la cinquième période d'examen du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

## 2. RÉSUMÉ

Le présent examen complet porte sur la mesure dans laquelle le PFPEC a réussi à faciliter l'accès des petites entreprises au financement au cours des cinq dernières années (de 2019 à 2024). Plus précisément, il évalue la mesure dans laquelle le programme a atteint ses objectifs :

- d'aider les nouvelles entreprises à démarrer et d'aider les entreprises établies à apporter des améliorations, à moderniser et à se développer, conformément à la LFPEC;
- d'améliorer l'accès des petites entreprises à des prêts qui ne seraient pas autrement disponibles ou qui ne seraient disponibles que dans des conditions moins favorables.

Le présent examen de la loi est éclairé par des études de recherche approfondies fondées sur des preuves, des discussions ciblées avec les intervenants et une évaluation indépendante du programme menée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ISDE. Les principales conclusions sont les suivantes :

### JUSTIFICATION DU PROGRAMME

- Le PFPEC demeure un programme important, efficient et efficace pour aider les petites entreprises, notamment les entreprises plus récentes, plus petites et à risque plus élevé, à accéder au financement qui leur aurait autrement été refusé.
- Tant les institutions financières que les petites entreprises dans le Canada ont souligné qu'il existe un besoin continu d'un programme comme le PFPEC.
- Le PFPEC est le seul programme permanent de partage des pertes de prêts accessible dans toutes les provinces et tous les territoires aux petites entreprises de tous les secteurs (à l'exception de l'agriculture).

## ACTIVITÉS ET AVANTAGES DU PROGRAMME

- Pendant la période d'examen, le PFPEC a facilité l'accès à plus de 26 000 prêts d'une valeur totale de 6,67 milliards de dollars. Cela représente environ 5 % de tous les nouveaux prêts aux petites entreprises accordés au Canada chaque année. Depuis sa création il y a 25 ans, le PFPEC a aidé les petites entreprises au Canada à obtenir plus de 200 000 prêts d'une valeur de près de 27 milliards de dollars.
- Les volumes de prêts ont considérablement baissé pendant l'année de la pandémie 2020-2021, mais ont rebondi fortement les années suivantes, atteignant un niveau record grâce principalement aux récentes améliorations du programme adoptées en 2022.
- Le PFPEC a servi d'outil important après la pandémie en facilitant le financement nécessaire aux entreprises de la rue principale, ce qui a contribué à stimuler l'activité économique, à créer des emplois et à accélérer la reprise de l'économie canadienne.
- Plus de 75 % des demandes de financement des emprunteurs du PFPEC auraient été refusées sans le programme.
- Près de 70 % des prêts (en valeur) ont été accordés à des entreprises en démarrage de moins d'un an.
- Les emprunteurs du PFPEC sont généralement plus diversifiés et inclusifs que la population générale des petites entreprises.
- Les analyses de rentabilité et d'incidence économique ont révélé que le programme continue d'avoir une incidence économique positive et que les avantages sociaux dépassent les coûts sociaux.

## DÉPENSES ET REVENUS

- Au cours de la période 2019-2024, 3 935 réclamations ont été payées, représentant 370 millions de dollars<sup>1</sup>. Du point de vue des revenus, 404 millions de dollars en frais ont été perçus pour tous les nouveaux prêts et les prêts en souffrance.
- Le PFPEC devrait être presque entièrement recouvrable sur le plan des coûts pour cette période d'examen. À compter du 31 mars 2024, le coût net estimé pour le gouvernement est de 19,6 millions de dollars (en valeur actualisée nette) sur la durée de vie maximale de 10 à 15 ans des prêts.

## MODIFICATIONS AU PROGRAMME ET CONCEPTION

- En 2021 et 2022, des modifications législatives et réglementaires ont été mises en œuvre pour permettre aux entreprises à but non lucratif et de bienfaisance d'être admissibles en tant qu'emprunteurs, inclure un nouveau produit de marge de crédit, élargir l'admissibilité de la catégorie de prêt pour inclure les actifs incorporels et les coûts liés au fonds de roulement, et augmenter le montant maximal du prêt et la période de couverture connexe pour les prêts non immobiliers à 500 000 \$ sur 15 ans.

---

1. Ces paiements de demandes de prêts non remboursés reflètent les pertes subies pendant la période d'examen au titre des prêts consentis depuis 2009.

- Au cours de cette période de rapport, les intervenants étaient généralement satisfaits des paramètres du programme, mais certains ont exprimé des préoccupations concernant les taux d'intérêt maximaux autorisés et la limite de 1 million de dollars pour les prêts immobiliers.
- Divers intervenants, en particulier les institutions financières, ont suggéré d'autres améliorations au programme, telles que l'augmentation des montants de prêt maximaux, ainsi que l'élargissement des catégories de prêts et des critères d'admissibilité des emprunteurs, afin de mieux répondre aux besoins changeants des petites entreprises et des entrepreneurs.

## **ADMINISTRATION DU PROGRAMME**

- Le PFPEC est offert par des banques, des coopératives de crédit et des caisses populaires. Il tire parti des fonds des institutions financières du secteur privé, et non des fonds gouvernementaux, en partageant les risques.
- La connaissance du PFPEC demeure élevée (97 %) parmi les prêteurs, mais elle demeure faible (16 %) parmi les petites entreprises.
- Près de la totalité des prêts (98 %) ont été enregistrés à l'aide du système d'enregistrement en ligne des prêts et 100 % des paiements de réclamations ont été versés par voie électronique.

## **CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES POSSIBLES**

- Le PFPEC continue de répondre à un besoin démontrable de financement parmi les petites entreprises qui éprouvent des difficultés à accéder au financement. Il est unique, car c'est le seul programme de partage des pertes de prêts permanent offert dans toutes les provinces et tous les territoires, et accessible à toutes les industries (à l'exception de l'agriculture). Il collabore avec des institutions financières pour offrir des prêts qui ne seraient pas autrement disponibles, et environ 80 % des prêts ont un effet d'accroissement. Cela s'est révélé avantageux pour les petites entreprises canadiennes et l'économie, à un faible coût pour le gouvernement.
- Bien que le programme ait connu du succès en matière de financement de la dette, de nombreuses petites entreprises, en particulier les plus récentes et les plus petites, ou celles évoluant dans des secteurs plus risqués, continuent d'être confrontées à des difficultés pour accéder au financement. Certaines entreprises peuvent également éviter de demander des prêts en raison des coûts élevés, de la crainte d'un refus ou d'un manque de sensibilisation.
- Les récentes modifications apportées au programme, telles que de nouvelles options de prêt pour les actifs incorporels et le fonds de roulement, le rendent plus apte à soutenir les petites entreprises modernes. Toutefois, il est reconnu que le PFPEC doit continuer à évoluer pour rester pertinent, tant pour les prêteurs que pour les emprunteurs.

- Selon les commentaires des intervenants et les recommandations d'une évaluation indépendante, le présent examen recommande que le programme explore des améliorations possibles à ses paramètres, telles que l'élargissement de l'admissibilité des prêteurs, l'élargissement de l'admissibilité des petites entreprises et des catégories de prêts, l'augmentation des montants de financement maximaux et le rajustement des frais. Le programme devrait également poursuivre ses efforts pour accroître la sensibilisation et rationaliser les processus administratifs, tant pour les emprunteurs que pour les prêteurs.
- Enfin, le programme a joué un rôle clé dans la facilitation de la reprise des petites entreprises après la pandémie. À l'avenir, il pourrait explorer des moyens de devenir plus agile pour répondre aux ralentissements économiques ou à d'autres chocs externes, tels que les catastrophes naturelles, soutenant ainsi davantage de petites entreprises en cas de besoin.

## **3. APERÇU DU PFPEC ET DES DÉFIS DE FINANCEMENT POUR LES PETITES ENTREPRISES**

### **3.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Le PFPEC est un programme législatif conçu pour accroître la disponibilité de financement pour la création, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises au Canada. Il est régi par la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) et administré par ISDE. Le 31 mars 2024 marque les 25 ans de fonctionnement du PFPEC, qui a été créé en 1999 pour remplacer le Programme de prêts aux petites entreprises, qui a commencé en 1961.

Le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité pour les petites et moyennes entreprises (PME) d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin pour démarrer, innover et croître d'un océan à l'autre. Le PFPEC comble les lacunes du marché du crédit en permettant aux PME d'accéder à un financement abordable qui pourrait autrement être indisponible ou offert à des conditions moins favorables. En établissant des partenariats avec des prêteurs du secteur privé, le gouvernement partage le risque de prêt, encourageant ainsi les institutions financières à accorder des prêts aux PME. L'augmentation du montant de financement accordé aux petites entreprises par le programme devrait finalement stimuler l'activité économique et créer des emplois pour les Canadiens.

En vertu du PFPEC, les petites entreprises canadiennes dont les revenus bruts annuels atteignent jusqu'à 10 millions de dollars peuvent obtenir des prêts à terme et des marges de crédit pour financer leurs besoins commerciaux, y compris les biens immobiliers, l'équipement, les améliorations locatives, les actifs incorporels et le fonds de roulement.

Le programme est ouvert aux entreprises à but lucratif et à but non lucratif de tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture<sup>2</sup>. Les emprunteurs peuvent financer jusqu'à 1,15 million de dollars, répartis comme suit :

- un maximum de 1 million de dollars pour les prêts à terme;
- un maximum de 150 000 \$ pour les marges de crédit.

De plus, les limites secondaires comprennent 500 000 \$ pour l'équipement et les améliorations locatives et 150 000 \$ pour les actifs incorporels et le fonds de roulement. La période maximale de couverture gouvernementale est de :

- 15 ans pour les prêts à terme;
- 5 ans pour les marges de crédit.

Le taux d'intérêt maximal permis est le taux préférentiel (ou hypothécaire résidentiel) majoré de 3% pour les prêts à terme et le taux préférentiel majoré de 5% pour les marges de crédit. (Voir l'annexe A pour les principaux paramètres du PFPEC.)

Le PFPEC est offert à l'échelle nationale dans toutes les provinces et tous les territoires. Pour accéder au programme, les petites entreprises présentent directement une demande auprès du prêteur de leur choix. Les institutions financières, dont les banques, les coopératives de crédit et les caisses populaires, sont responsables de toutes les décisions de crédit et doivent appliquer la même diligence raisonnable aux prêts plus risqués dans le cadre du PFPEC que pour les prêts traditionnels. Une fois que le prêt est approuvé, l'emprunteur reçoit les fonds du prêteur, pas du gouvernement, et le prêteur enregistre le prêt auprès d'ISDE. En cas de non-remboursement, les prêteurs doivent réaliser toutes les sûretés et cautionnements afin de réduire la perte avant de présenter une réclamation finale, avec toute la documentation nécessaire en pièce jointe, à ISDE. ISDE examine toutes les réclamations et rembourse jusqu'à 85% des pertes admissibles au prêteur.

## 3.2 PETITES ENTREPRISES ET MARCHÉ FINANCIER

Les petites entreprises représentent la grande majorité du paysage économique du Canada, stimulant la création d'emplois, la productivité et la croissance. En date de décembre 2022 :

- Le Canada comptait 1,2 million d'entreprises employeuses, dont 98% étaient des petites entreprises (moins de 100 employés).
- Les petites entreprises employaient plus de 5,7 millions de personnes, soit 47% de la main-d'œuvre du secteur privé.
- Les PME ont contribué à près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) du secteur privé en 2023<sup>3</sup>.

---

2. Le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) offre des garanties d'emprunt aux fermes et aux coopératives agricoles.

3. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, 2023.

## Pandémie de COVID-19

Étant donné que cette période d'examen couvre de 2019 à 2024, il est impératif de prendre en compte la pandémie de COVID-19, compte tenu de son incidence considérable sur les petites entreprises canadiennes, notamment en 2020 et 2021. Les mesures de santé publique imposées par le gouvernement ont entraîné la fermeture temporaire de nombreuses entreprises, dont 33 % ont signalé des fermetures d'une durée moyenne de 12 semaines<sup>4</sup>.

Ces interventions ont eu un effet particulièrement néfaste sur ceux de l'industrie de l'hébergement et de la restauration, avec des fermetures prolongées, une demande réduite et des problèmes d'approvisionnement. Le gouvernement fédéral a également lancé plusieurs programmes de soutien d'urgence temporaires visant à aider les entreprises à payer leurs employés et à se maintenir à flot pendant les fermetures, notamment le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSDT).

Par conséquent, en 2020, environ 82 % des PME au Canada ont demandé un financement externe, dont plus de 76 % ont demandé au moins un type de financement gouvernemental, tel que le CUEC et la SSUC<sup>5</sup>. Environ 24 % ont demandé le financement par crédit commercial et 16 % ont demandé le financement par emprunt (par exemple, hypothèques, prêts à terme, marges de crédit ou cartes de crédit), tandis que les autres ont demandé la location à bail et le financement par capitaux propres. Cela contraste considérablement avec la situation pré-pandémique en 2017, où environ 50 % des PME ont demandé un financement externe, le financement par emprunt étant le type le plus courant, et seulement 4 % ont demandé un financement gouvernemental.

En 2021, le marché financier a commencé à retrouver des volumes de prêts normaux. Bien que les programmes de soutien d'urgence du gouvernement étaient progressivement éliminés, le financement du secteur privé aux entreprises est revenu aux niveaux d'avant la pandémie avant la fin de 2021, puis a augmenté tout au long de 2022 et 2023. En 2022, les nouveaux débours de crédit aux petites entreprises (c'est-à-dire les autorisations de prêt de moins de 1 million de dollars) représentaient 31,1 milliards de dollars<sup>6</sup>. La valeur des prêts du PFPEC de la même année (2022-2023) était de 1,5 milliard de dollars, ce qui représente environ 5 % de tous les nouveaux prêts aux petites entreprises au Canada.

Le PFPEC a joué un rôle clé dans la reprise après la pandémie, mais son cadre législatif et réglementaire actuel limite la capacité du programme à faire preuve d'agilité et à répondre rapidement aux chocs économiques, comme la COVID-19. Bien que les programmes de soutien gouvernementaux aient été efficaces pour répondre aux besoins financiers des petites entreprises grâce à des mesures temporaires autres que le PFPEC pendant la pandémie, le long processus de modification du PFPEC a rendu difficile une intervention rapide.

---

4. Statistique Canada. *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2020*.

5. Ibid.

6. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Enquête semestrielle auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises — Analyse des données, deuxième semestre de 2023*.

Cela met en évidence une occasion manquée pour le PFPEC pendant de futures crises économiques (par exemple, ralentissements économiques, catastrophes naturelles), où une réponse plus agile pourrait permettre de soutenir un plus grand nombre de petites entreprises avec un financement essentiel, par l'entremise d'un programme établi doté de canaux de distribution existants.

### 3.3 DÉFIS D'ACCÈS AU FINANCEMENT

L'un des déterminants les plus importants du succès des PME est d'avoir accès à un financement suffisant et approprié. L'accès au capital permet aux petites entreprises d'investir dans de nouvelles technologies, l'infrastructure et les actifs, contribuant ainsi à favoriser l'innovation et à stimuler la croissance.

#### **Conditions de crédit**

Bien que le marché du crédit pour le financement des entreprises fût solide depuis plusieurs années, y compris au début de la présente période d'examen, la pandémie de COVID-19 suivie d'une hausse de l'inflation ont créé des chocs économiques qui ont posé des défis supplémentaires pour l'accès au financement des entreprises et ont exacerbé les préoccupations financières des PME. Par exemple, en 2022, le taux d'intérêt moyen facturé aux PME est passé de 4,1% en 2021 à 6,2%<sup>7</sup>, ce qui reflète un resserrement des conditions de crédit pour les PME.

#### **Obstacles au financement**

Les petites entreprises, en particulier les plus récentes et les microentreprises, font face à des obstacles plus difficiles à surmonter pour accéder au financement en raison de ventes insuffisantes ou de flux de trésorerie, d'un risque plus élevé de non-remboursement de prêt, d'antécédents de crédit et de bilans insuffisants, de garanties inadéquates et de fluctuations plus importantes des ventes et des bénéfices d'une année à l'autre. En raison des incertitudes concernant l'intégrité de l'emprunteur et les rendements futurs possibles, les institutions financières peuvent hésiter à accorder un financement aux PME pouvant être rentables. Diverses caractéristiques d'entreprises, telles que la taille, l'âge et l'industrie, ont une incidence sur la capacité d'une petite entreprise à accéder au financement en raison du niveau de risque lié à chacun de ces facteurs. (Voir l'annexe B pour les taux d'approbation du financement de la dette au Canada classés en fonction des caractéristiques d'entreprise.)

Sur la période de neuf ans allant de 2014 à 2022, en moyenne, environ 24% des petites entreprises canadiennes ont demandé un financement par emprunt chaque année, selon l'Enquête sur les conditions de crédit d'ISDE et l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises de Statistique Canada. Parmi ceux qui ont demandé un financement, 87% ont été approuvés et 13% ont été refusés. Ces statistiques sont restées relativement stables au cours de la dernière décennie, avec des taux d'approbation légèrement plus élevés en 2021, peut-être en raison de l'augmentation des programmes temporaires de soutien d'urgence du gouvernement visant à aider les PME à accéder au financement pendant la pandémie (tableau 1).

---

7. Organisation de coopération et de développement économiques, *Le financement des PME et des entrepreneurs 2024*.

**TABLEAU 1 : ACCÈS AU FINANCEMENT PAR EMPRUNT POUR LES PETITES ENTREPRISES CANADIENNES**

Année	Taux de demande (%)	Taux d'approbation (%)	Montant moyen autorisé (\$)
2014	28	81	167 541
2015	23	88	350 000
2016	26	82	270 000
2017	26	87	311 265
2018	27	83	268 000
2019	31	89	451 064
2020	16	89	314 000
2021	17	94	550 851
2022	18	88	673 376

Sources : Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Enquête sur les conditions de crédit* (2015, 2016, 2018, 2019, 2021, 2022) et Statistique Canada, *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises* (2014, 2017, 2020).

Lorsque les demandes de financement par emprunt sont refusées, les principales raisons fournies par les prêteurs sont les suivantes : ventes ou flux de trésorerie insuffisants (34 %), antécédents de crédit piètres ou manquants (26 %), entreprise exploitée dans une industrie instable (13 %), garantie insuffisante (9 %) et projet jugé trop risqué (8 %)<sup>8</sup>. Bien qu'il soit probable qu'une partie des demandes de financement par emprunt soient refusées en raison de mauvaises analyses de rentabilité, d'autres petites entreprises peuvent choisir de ne pas présenter de demande de financement externe parce qu'elles considèrent que le coût du financement est trop élevé, perçoivent la présentation de la demande comme étant trop compliquée ou estiment que leur demande serait refusée.

Les PME plus récentes, en particulier celles en démarrage de deux ans ou moins, ont tendance à avoir des taux d'approbation plus bas par rapport aux entreprises plus anciennes et plus établies, très probablement en raison de certains des motifs indiqués ci-dessus. Par exemple, en 2022, les entreprises de deux ans ou moins avaient un taux d'approbation de 78 % pour les produits de crédit, tandis que les taux d'approbation étaient de 82 % pour les PME de trois à dix ans et de 90 % pour les PME de plus de 10 ans<sup>9</sup>.

Les taux d'approbation du financement par emprunt et les conditions de prêt varient également selon l'industrie. Les taux d'approbation les plus élevés, en moyenne au cours des neuf dernières années, se trouvent dans les secteurs primaires, y compris l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière (91 %), le secteur du commerce en gros (89 %) et le secteur de la construction (89 %). En revanche, les taux d'approbation les plus bas se trouvent dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration (82 %), suivi du secteur de fabrication (85 %) et du secteur du transport et de l'entreposage (86 %).

Dans l'ensemble, malgré une reprise après la pandémie, l'inflation accrue entraînant des conditions de prêt plus strictes et d'autres défis de longue date auxquels les PME sont confrontées touche leur capacité à accéder au financement.

8. Statistique Canada. *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises*, 2020.

9. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Enquête sur les conditions de crédit*, 2022.

Par exemple, un certain nombre d'entreprises sont confrontées à des contraintes plus importantes en raison d'antécédents de crédit manquants, de garanties insuffisantes, de ventes et de revenus instables, et de taux de non-remboursement de prêt plus élevés. Certaines petites entreprises ont également plus de difficulté à obtenir le financement dont elles ont besoin en raison de leurs caractéristiques, de leurs secteurs ou de leurs régions.

Dans ces situations à risque plus élevé, les prêteurs offrent régulièrement des montants de prêt plus bas, demandent plus de garanties pour couvrir les pertes possibles, facturent des taux d'intérêt plus élevés et demandent plus de capitaux propres de l'emprunteur<sup>10</sup>. Ces conditions moins favorables peuvent considérablement entraver la capacité d'une petite entreprise à obtenir le financement dont elle a besoin. En raison de ces lacunes dans le marché du prêt commercial, les gouvernements à différents paliers utilisent des programmes et des initiatives pour offrir un soutien supplémentaire et promouvoir les prêts du secteur privé aux entreprises en démarrage et aux petites entreprises, notamment par l'entremise de programmes de partage des pertes de prêts.

## **4. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA**

### **4.1 RAPPORT D'EXAMEN DÉTAILLÉ 2014-2019**

Le Rapport d'examen détaillé 2014-2019, déposé au Parlement en 2020, a mis en évidence plusieurs principales conclusions :

- Le PFPEC continue d'être un programme important, efficient et efficace pour aider les petites entreprises, en particulier les entreprises plus récentes, plus petites et à risque plus élevé, à accéder au financement qui leur aurait autrement été indisponible.
- Le PFPEC a facilité l'accès à plus de 27 000 prêts d'une valeur de 5,15 milliards de dollars de 2014 à 2019.
- L'effet d'accroissement des prêts du PFPEC était considérable. Sans le programme, plus de 80 % de tous les prêts du PFPEC auraient été refusés ou approuvés uniquement sous des conditions moins favorables.
- Pour la première fois, le PFPEC devait être entièrement recouvrable pour les prêts accordés pendant la période d'examen.
- La sensibilisation au programme est restée élevée parmi les représentants des prêteurs et faible parmi les petites entreprises.

---

10. Direction générale de la vérification et de l'évaluation (ISDE). *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada - Rapport technique, 2024.*

Au moyen de discussions ciblées et d'études, les intervenants ont exprimé leur satisfaction générale à l'égard du programme, mais ont souligné que certains paramètres, tels que la limite de 350 000 \$ pour les prêts destinés à l'achat d'équipement et aux améliorations locatives, ainsi que les catégories de prêts admissibles restreintes, risquent de ne plus être adaptés aux conditions actuelles du marché. Les petites entreprises ont également exprimé le besoin d'un financement flexible des flux de trésorerie pour financer les dépenses quotidiennes, qui n'était pas satisfait par les options de financement fondées sur les actifs à terme fixe du PFPEC.

## 4.2 MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

À la suite des recommandations du Rapport d'examen détaillé 2014-2019, le budget 2021 a annoncé l'engagement du gouvernement du Canada à accroître le soutien aux petites entreprises en apportant des modifications au PFPEC. L'objet de ces améliorations était de moderniser le programme afin de mieux répondre aux besoins de financement changeants des entreprises. Cela a entraîné une série de modifications à la LFPEC et à son Règlement.

Le 30 juin 2021, des modifications législatives ont été mises en œuvre pour :

- supprimer la restriction excluant les entreprises à but non lucratif, les organismes de bienfaisance et les entreprises religieuses en tant qu'emprunteurs admissibles.

Le 4 juillet 2022, des changements législatifs et réglementaires sont entrés en vigueur pour :

- présenter une option de financement par marge de crédit pouvant aller jusqu'à 150 000 \$;
- élargir les catégories de prêts admissibles pour inclure les actifs incorporels (par exemple, propriété intellectuelle) et le fonds de roulement;
- augmenter le montant de financement maximum global de 1 million de dollars à 1,15 million de dollars;
- augmenter le montant maximum du prêt pour les prêts non immobiliers de 350 000 \$ à 500 000 \$ et la durée maximale connexe de 10 à 15 ans;
- apporter d'autres modifications techniques et administratives mineures pour réduire la charge administrative.

## 5. EXAMEN DU RENDEMENT

### 5.1 APPROCHE

Pour éclairer l'examen du PFPEC, plusieurs études de recherche, discussions et analyses continues ont été entreprises. Elles peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

### ***Évaluation du programme***

Une évaluation indépendante du programme a été réalisée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ISDE, selon une stratégie de mesure du rendement recommandée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour évaluer les politiques, les initiatives et les programmes majeurs<sup>11</sup>.

### ***Discussions et études avec les intervenants***

Des études de sensibilisation et de satisfaction ont été menées auprès des prêteurs, des petites entreprises et des emprunteurs du PFPEC. Des entrevues ont été menées avec des fonctionnaires d'ISDE, des institutions financières (y compris des utilisateurs fréquents et moins fréquents du programme), des associations de petites entreprises et des organismes de soutien ainsi que des experts universitaires dans le cadre de l'évaluation du programme et du présent examen.

### ***Analyses de l'incidence économique et des avantages***

Des études ont été entreprises sur l'effet d'accroissement du programme, son incidence économique et son analyse de rentabilité<sup>12</sup>.

### ***Analyse du recouvrement des coûts***

Les expériences de prêt, de non-remboursement et de réclamation dans le cadre du PFPEC ont été examinées, et des prévisions de recouvrement des coûts fondées sur divers modèles statistiques ont été élaborées.

## **5.2 ACTIVITÉ DU PROGRAMME**

Le PFPEC a joué un rôle déterminant pour aider de nombreuses nouvelles entreprises à démarrer et aider les entreprises établies à apporter des améliorations et à se développer. Au cours de la période d'examen de 2019 à 2024, le PFPEC a facilité l'accès à plus de 26 000 prêts aux petites entreprises d'une valeur totale de 6,67 milliards de dollars. La taille du prêt moyen pendant cette période était de 253 000 \$.

Les prêts du PFPEC ont présenté les caractéristiques suivantes au cours de la période d'examen de 2019 à 2024 :

- 68 % (4,6 milliards de dollars) des prêts ont été accordés à des entreprises en démarrage de moins d'un an;
- 72 % (4,8 milliards de dollars) des prêts ont été accordés aux petites entreprises dont les revenus bruts annuels sont de 1 million de dollars ou moins, et 92 % (6,1 milliards de dollars) des prêts ont été accordés aux petites entreprises dont les revenus bruts annuels sont de 2 millions de dollars ou moins;

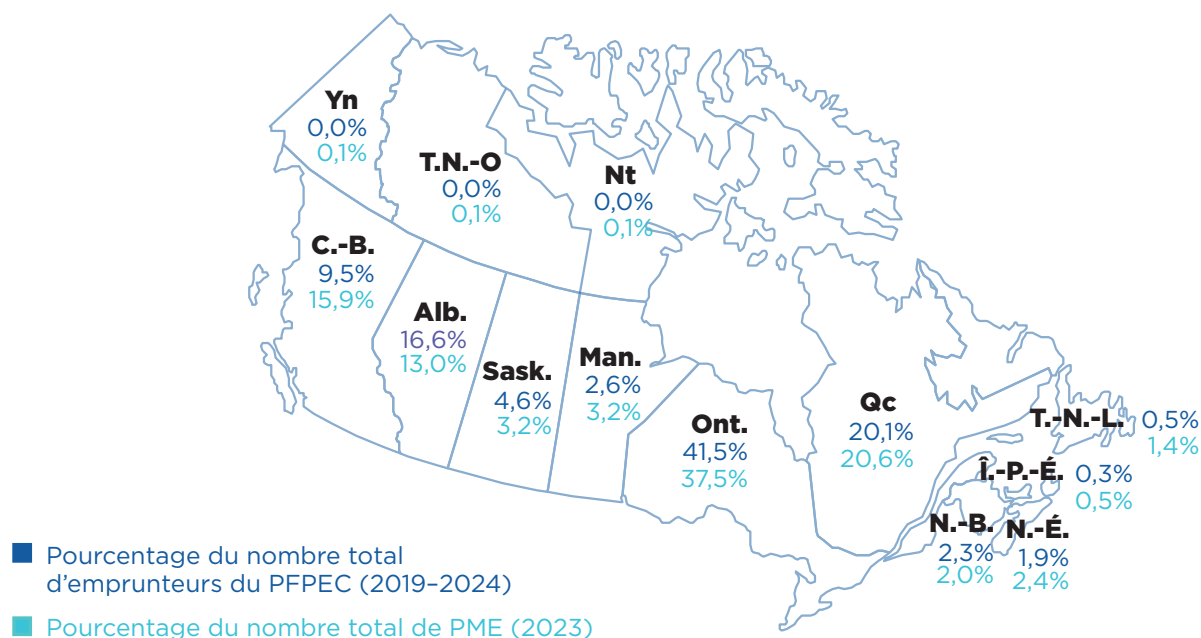
---

11. Avant la période d'examen de 2009 à 2014, les évaluations du programme étaient effectuées par des entrepreneurs externes. Toutefois, en 2013, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ISDE a commencé à réaliser les évaluations en vue de réduire les coûts globaux.

12. Les méthodologies de ces études ont été initialement élaborées ou validées par le secteur privé et les universitaires.

- les prêts ont été utilisés pour des améliorations locatives (54 %), des biens immobiliers (23 %), de l'équipement (22 %), des actifs incorporels (0,6 %) et des coûts de fonds de roulement (0,4 %);
- la majorité des prêts (en valeur) ont été accordés aux petites entreprises des secteurs de l'hébergement et des services de restauration (45 %), du commerce de détail (13 %), et des soins de santé et de l'assistance sociale (4 %);
- selon la région géographique, les prêts accordés dans le cadre du programme reflétaient généralement la répartition de la population des PME par province et territoire, à l'exception de la Colombie-Britannique, où la majorité des prêts étaient accordés aux emprunteurs de l'Ontario et du Québec (figure 1).

**FIGURE 1 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EMPRUNTEURS DU PFPEC (DE 2019 À 2024) PAR RAPPORT À LA POPULATION DES PME CANADIENNES PAR RÉGION, 2023**



Le PFPEC est axé sur la demande et ne vise aucune région ni aucun secteur en particulier. Par conséquent, toutes les variations dans l'adoption du programme reflètent les choix faits par les prêteurs et les emprunteurs.

Bien que la valeur totale des prêts-programmes était plus élevée de 2019-2020 à 2023-2024 que celle de la période de prêt précédente, les volumes de prêts ont considérablement baissé pendant la pandémie de COVID-19 en 2020-2021. Cela était principalement attribuable au resserrement des marchés du crédit et à la mise en place de programmes d'aide d'urgence du gouvernement (par exemple, PCSDT, CUEC).

L'année suivante, les volumes de prêts ont fait preuve d'une résilience remarquable, reprenant de manière considérable aux volumes d'avant la pandémie. En date de 2022-2023 et 2023-2024, les prêts ont atteint des volumes historiques, stimulés par de meilleures conditions économiques, des améliorations récentes du programme et la mise hors service progressive des programmes de soutien d'urgence.

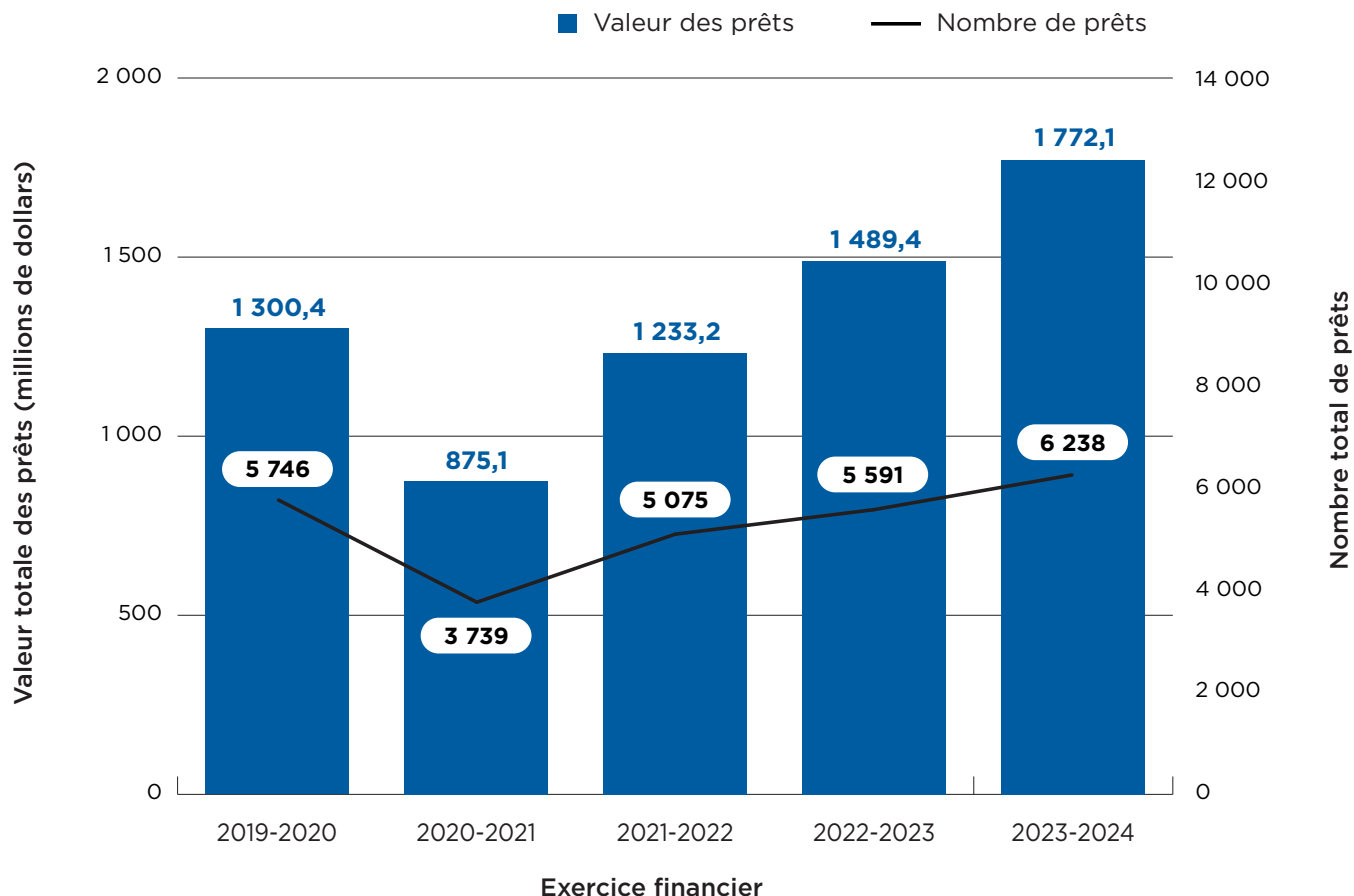
Par exemple, en 2023-2024, le PFPEC a facilité 6 238 prêts d'une valeur de près de 1,8 milliard de dollars en nouveaux prêts, ce qui représente une augmentation de 36 % de la valeur totale des prêts par rapport à 2019-2020.

Par ailleurs, bien que la valeur des prêts ait augmenté, le nombre de prêts aux petites entreprises a légèrement diminué de 3,7 % par rapport à la période d'examen de 2014 à 2019, principalement en raison de la réduction considérable de l'utilisation du programme pendant la pandémie. Par exemple, en 2020-2021, le PFPEC a enregistré 3 739 prêts d'une valeur de 875 millions de dollars, ce qui représente une baisse du nombre (35 %) et de la valeur (33 %) des prêts par rapport à l'année précédente. L'année suivante, le PFPEC a joué un rôle important dans le soutien à la reprise économique des entreprises de la rue principale en les aidant à accéder au financement dont elles avaient grandement besoin pendant la pandémie.

En 2021-2022, le PFPEC a enregistré 5 075 prêts d'une valeur de 1,23 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 336 (36 %) du nombre de prêts et une augmentation de 358,1 millions de dollars (41 %) de la valeur des prêts par rapport à 2020-2021. De plus, le nombre et la valeur des prêts ont considérablement augmenté au cours des années suivantes pour clôturer la période d'examen. Ces résultats mettent en évidence l'efficacité du programme pour aider les petites entreprises à se rétablir et à relancer l'économie pendant et après la pandémie.

Bien que les marchés du crédit se soient resserrés et que l'introduction de programmes d'intervention d'urgence ait été la principale cause de la réduction du nombre de prêts pour cette période de prêt, d'autres facteurs ont peut-être également contribué. Par exemple, il se peut qu'une grande proportion de la population des petites entreprises ne soit pas au courant du programme, ou peut-être que le programme devienne moins efficace et que les paramètres du programme (par exemple, admissibilité des emprunteurs et des catégories de prêts) doivent être élargis ou modifiés afin de garantir que les besoins de financement des petites entreprises continuent d'être satisfaits. En fin de compte, les prêteurs peuvent hésiter à utiliser le programme s'ils estiment que la charge administrative est trop importante.

**FIGURE 2 : NOMBRE ET VALEUR DES PRÊTS DU PFPEC, DE 2019 À 2024**



Remarque : Voir l'annexe C pour obtenir de plus amples renseignements sur l'activité du programme.

### 5.3 PROFIL DE L'EMPRUNTEUR

Le PFPEC continue de répondre à un besoin manifeste de financement pour les PME, notamment les PME appartenant à des groupes sous-représentés, qui rencontrent des difficultés considérables lorsqu'elles tentent d'obtenir un financement. Le rapport *Profil des PME : les emprunteurs dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada* présente les caractéristiques générales des emprunteurs du PFPEC et les compare aux PME canadiennes en utilisant principalement les données de l'*Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises de 2020*.

L'étude de profil des emprunteurs du PFPEC a révélé que les prêts du PFPEC sont le plus souvent accordés aux entreprises en démarrage dont les propriétaires sont jeunes et moins expérimentés<sup>13</sup>. Les emprunteurs du PFPEC ont tendance à être généralement plus diversifiés que l'ensemble des PME, où des pourcentages plus élevés indiquent une langue non officielle comme langue maternelle et s'identifient comme une minorité visible.

13. Cho, Christopher (ISDE). *Profil des PME : les emprunteurs dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2023.

En ce qui concerne la représentation par genre, les entreprises soutenues par le PFPEC ont tendance à être détenues en totalité ou en majorité par des femmes par rapport à l'ensemble des PME. La représentation des groupes autochtones ne différait pas entre les emprunteurs du PFPEC et l'ensemble des PME. À la suite de l'évaluation indépendante réalisée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ISDE, il pourrait y avoir des possibilités d'accroître cette représentation.

Les emprunteurs du PFPEC ont fait appel à tous les types de financement par emprunt, dépassant ainsi toutes les PME en matière de taux de demande et d'approbation pour plusieurs produits de financement. Les emprunteurs du PFPEC et l'ensemble des PME étaient presque identiques dans leur demande de financement par crédit commercial, tandis que la location à bail et le financement par capitaux propres étaient plus privilégiés parmi les emprunteurs du PFPEC.

Les résultats de l'étude montrent que les emprunteurs du PFPEC joueront un rôle important dans l'économie à l'avenir, car leurs entreprises sont plus axées sur la croissance et plus susceptibles d'innover en investissant dans la recherche et le développement, par rapport à l'ensemble des PME. Des défis ont été soulevés dans l'amélioration de l'accès des entreprises du PFPEC aux marchés internationaux par l'entremise des exportations et dans la facilitation de l'accès à un financement flexible.

Toutefois, étant donné que le financement du fonds de roulement est très recherché par les emprunteurs du PFPEC et l'ensemble des PME, les récentes modifications réglementaires et législatives répondent au besoin de longue date du programme en matière de catégories de prêts supplémentaires (c'est-à-dire les actifs incorporels et les coûts du fonds de roulement) et d'un produit de financement flexible (c'est-à-dire les marges de crédit) pour les besoins opérationnels à court terme des petites entreprises.

## 5.4 EFFET D'ACCROISSEMENT

L'objectif principal du PFPEC est de faciliter le financement des petites entreprises en versant des prêts qui ne seraient pas autrement disponibles (effet d'accroissement intégral) ou qui ne seraient disponibles que dans des conditions moins favorables (effet d'accroissement partiel), telles que des taux d'intérêt plus élevés, des exigences supplémentaires en matière de garantie, des montants de prêt inférieurs ou plus de capitaux propres de l'emprunteur.

L'*Étude sur l'effet d'accroissement du PFPEC*<sup>14</sup> a examiné l'effet d'accroissement intégral et a constaté que l'effet d'accroissement du PFPEC est de 75,8%. Autrement dit, les trois quarts des demandes de financement par emprunt des petites entreprises bénéficiant de prêts du PFPEC auraient été refusées en l'absence du programme, ce qui représente une augmentation par rapport à l'étude précédente en 2018 (69%).

---

14. Rivard, Patrice (ISDE). *Étude sur l'effet d'accroissement du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2024.

Cette méthodologie a également été reprise en utilisant différentes approches fondées sur des seuils pour déterminer si les emprunteurs du PFPEC auraient été approuvés ou refusés sans le programme, et les estimations pour l'effet d'accroissement total variaient de 72,6 % à 90,5 %.

L'*Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs* a examiné l'effet d'accroissement partiel du PFPEC. En utilisant les réponses des prêteurs qui avaient une expérience directe liée au programme, l'étude a révélé qu'environ un quart aurait été approuvé avec des conditions moins favorables<sup>15</sup>. Les prêteurs ont indiqué que les conditions moins favorables auraient inclus des montants de prêt plus petits, des exigences de garantie plus élevées, plus de capitaux propres de l'emprunteur, des périodes d'amortissement plus courtes et des taux d'intérêt plus élevés. Ces résultats sont cohérents avec les conclusions de l'étude de 2018<sup>16</sup>.

## 5.5 ANALYSES DE L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA RENTABILITÉ

Les programmes de partage des pertes de prêts gouvernementaux constituent un outil stratégique de longue date utilisé par les gouvernements du monde entier pour soutenir les PME et stimuler la croissance économique en comblant les lacunes sur les marchés de prêts commerciaux et en offrant aux entreprises un accès au financement qui ne serait pas autrement disponible ou seulement disponible à des conditions moins favorables. L'attente est que l'élargissement du financement qui n'aurait pas été approuvé autrement (c'est-à-dire l'effet d'accroissement) fournira aux entreprises le capital nécessaire, tout en générant des avantages économiques et sociaux directs et indirects pour les entreprises bénéficiaires, tels que l'emploi et la production, ainsi que des avantages pour l'économie globale. Pour calculer l'efficacité et l'efficience du PFPEC, et éclairer l'évaluation et l'examen intégral du programme, une analyse de l'incidence économique au niveau de l'entreprise et une analyse de rentabilité ont été réalisées.

L'analyse de l'incidence économique au niveau de l'entreprise du PFPEC a révélé que les emprunteurs du programme, comparés à des non-emprunteurs similaires, ont enregistré une croissance économique plus importante en termes de revenus, de profits et de salaires totaux versés aux employés, respectivement de 5,7 points de pourcentage (69 000 \$), 6,3 points de pourcentage (39 000 \$) et 5,6 points de pourcentage (14 000 \$)<sup>17</sup>. Les emprunteurs dans le cadre du PFPEC étaient également 1,8 point de pourcentage plus susceptibles d'être actifs (taux de survie) par rapport aux entreprises n'ayant pas participé au programme.

---

15. Direction générale de la vérification et de l'évaluation (ISDE). *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada - Rapport technique*, 2024.

16. R. A. Malatest. *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2018.

17. Durodola et Rivard (ISDE). *Programme de financement des petites entreprises du Canada : Une analyse de l'impact économique au niveau des entreprises*, 2024.

Toutefois, ces estimations ne doivent pas être considérées comme causales, car certains facteurs liés à la croissance pourraient ne pas avoir été pris en compte. Par conséquent, les résultats ne démontrent pas que les emprunteurs du PFPEC ont connu une croissance plus rapide uniquement grâce aux prêts du programme. Ils suggèrent plutôt que les emprunteurs du PFPEC ont affiché une croissance plus rapide en tenant compte de divers facteurs associés à la croissance des entreprises, bien que probablement pas de tous.

Les résultats de l'analyse de rentabilité indiquent que les avantages sociaux du PFPEC dépassent les coûts sociaux. Les résultats sont largement influencés par les répercussions estimées du programme sur le PIB, qui surviennent lorsque les emprunteurs du PFPEC reçoivent des prêts à effet d'accroissement grâce au programme et utilisent ces prêts pour financer des investissements qui ne seraient pas possibles autrement. Lorsque l'on tient compte des répercussions sur le PIB, on estime que les avantages sociaux nets du programme ont dépassé les coûts sociaux de près de 5 milliards de dollars sur la période de neuf ans allant de 2013 à 2022, soit 403 millions de dollars ou plus chaque année<sup>18</sup>. Autrement dit, chaque dollar dépensé en frais de programme contribue à sept dollars supplémentaires d'avantages (c'est-à-dire un ratio de rentabilité de 7 pour 1).

Lorsque ces répercussions sur le PIB sont exclues, l'avantage social net demeure positif, même s'il est plus modeste, et les avantages dépassent les coûts sociaux de près de 1,4 milliard de dollars sur la période d'évaluation de neuf ans (soit plus de 110 millions de dollars chaque année), ce qui se traduit par un ratio de rentabilité de 2,7 pour 1. Par conséquent, chaque dollar dépensé en frais de programme contribue à générer 2,7 dollars d'avantages supplémentaires. De plus, les emprunteurs du PFPEC estiment également que, pour cette même période de neuf ans, ces prêts du PFPEC contribueraient directement à 155 000 employés à temps plein supplémentaires, soit une moyenne annuelle de 17 200 nouvelles embauches.

Ces résultats sont corroborés par l'étude de sensibilisation et de satisfaction des emprunteurs du PFPEC, qui a demandé aux emprunteurs si le prêt du PFPEC qu'ils ont reçu a entraîné une incidence positive, négative ou nulle sur leur entreprise. Plus précisément, les emprunteurs ont été demandés d'examiner l'incidence du prêt sur la capacité de l'entreprise à démarrer, à se développer, à augmenter les ventes ou les profits, à accroître la productivité ou l'efficacité, à augmenter les niveaux d'emploi et à poursuivre ses activités. Dans chaque cas, la majorité des emprunteurs interrogés ont indiqué que le prêt qu'ils ont reçu du programme a entraîné une incidence positive sur leur entreprise, notamment sur sa capacité à démarrer (82 %), à se développer (70 %) et à poursuivre ses activités (69 %)<sup>19</sup>. L'étude a également montré que les emprunteurs du programme et la communauté des PME dans son ensemble conviennent qu'il existe un besoin continu pour le programme.

---

18. Durodola, Christi-Anna (ISDE). *Programme de Financement des Petites Entreprises du Canada : Analyse coûts-avantages*, 2024.

19. EKOS Research Associates Inc. et Ference & Company Consulting Ltd. *Programme de financement des petites entreprises du Canada – Étude sur la sensibilisation et la satisfaction, 2023-2024*.

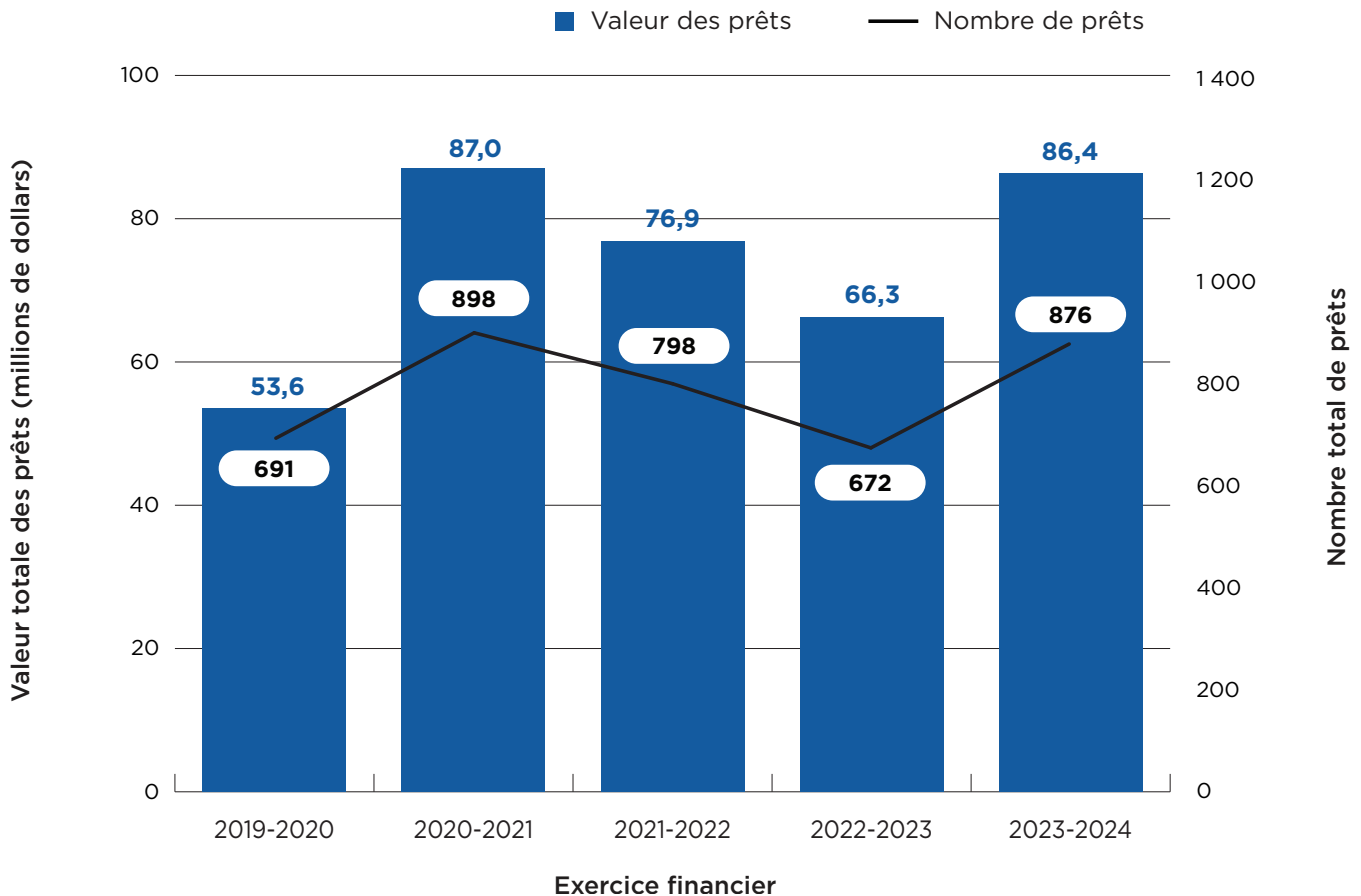
## 5.6 DÉPENSES ET REVENUS

Les principales dépenses du programme découlent des paiements de réclamation versés par ISDE aux prêteurs en cas de non-remboursement du prêt. Toutefois, les prêts émis au cours d'une année donnée peuvent devenir non remboursables à tout moment au cours de leur durée potentielle de 15 ans. Pour atténuer ces dépenses, le PFPEC facture des droits d'enregistrement initiaux de 2% et des frais d'administration annuels de 1,25% pour tous les prêts. Étant donné que le PFPEC est un programme législatif, tous les frais et les réclamations pour pertes sont répercutés sur le Trésor et en sont puisés.

### Réclamations de dépenses

De 2019 à 2024, il y a eu 3 935 réclamations (d'une valeur de 370 millions de dollars) payées aux prêteurs, avec une moyenne de 94 100 dollars par réclamation (figure 3). Ces paiements de réclamations reflètent les pertes subies au cours de la période d'examen au titre des prêts non remboursés consentis depuis 2009 dans le cadre du PFPEC. Afin de contrôler l'exposition du gouvernement, un plafond est fixé sur les indemnités versées à chaque prêteur, en fonction de la valeur totale des prêts enregistrés par ce prêteur sur une période de cinq ans. Pour la plupart des prêteurs à gros volume, le plafond est d'environ 12% de leur portefeuille de prêts du PFPEC.

FIGURE 3 : NOMBRE ET VALEUR DES RÉCLAMATIONS DU PFPEC, DE 2019 À 2024



Pendant la période d'examen, les petites entreprises ont été considérablement touchées par le ralentissement économique résultant de la pandémie de COVID-19. Les mesures de confinement gouvernementales et les mesures de distanciation sociale ont entraîné des répercussions négatives sur la capacité des petites entreprises à générer des revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses, entraînant ainsi une augmentation considérable des réclamations en raison de la hausse des non-remboursements de prêts.

Malgré tout cela, le plafond de passif restant des grandes institutions financières devrait rester à un niveau adéquat, car il est estimé qu'une partie de leurs réserves restera inutilisée. Les programmes de soutien d'urgence du gouvernement (par exemple, CUEC, PCSTT) ont également fourni une liquidité supplémentaire aux petites entreprises pour les aider à se maintenir à flot, ce qui a peut-être atténué une partie de l'incidence du PFPEC sur les emprunteurs.

### **Coûts d'exploitation**

En plus de payer les réclamations pour perte, les coûts d'exploitation du programme s'élèvent à environ 3,1 millions de dollars par an pour un effectif d'environ 28 personnes. Cela comprend les coûts d'enregistrement des prêts, d'examen des réclamations, de traitement des frais et de paiement des réclamations. Il comprend également les coûts des systèmes de TI qui soutiennent l'administration du PFPEC. Le programme a facilité plus de 1,3 milliard de dollars annuellement en financement pour les petites entreprises au cours de la période de cinq ans.

### **Revenus tirés des frais et des droits**

Il y a deux frais liés au PFPEC : les droits d'enregistrement initiaux s'élevant à 2% du montant du prêt enregistré et les frais d'administration annuels s'élevant à 1,25% du solde du prêt impayé pendant la durée du prêt. Au cours de la période de 2019 à 2024, ISDE a perçu 404 millions de dollars au titre des droits et frais afférents au programme (130 millions de dollars en droits d'enregistrement et 274 millions de dollars en frais d'administration). Ces droits et frais afférents au programme sont utilisés pour compenser les dépenses liées aux réclamations d'indemnisation de pertes au titre des prêts non remboursés.

Selon la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales* (Directive), les ministères qui imposent des frais doivent établir et mettre en œuvre un plan pour examiner régulièrement les activités pour lesquelles des frais sont facturés<sup>20</sup>. Pour se conformer à la Directive, les fonctionnaires d'ISDE effectuent un examen annuel des frais du PFPEC dans le cadre du plan global d'examen des frais d'ISDE. Cet examen périodique évalue plusieurs facteurs, y compris le coût de la prestation de l'activité, les tendances des revenus, les taux de recouvrement des coûts et le rendement des normes de service. Au cours de la période d'examen de 2019 à 2024, les fonctionnaires d'ISDE ont effectué des examens annuels des frais du PFPEC, et les résultats étaient satisfaisants, ce qui n'a pas donné lieu à des recommandations pour des examens approfondis supplémentaires. À l'avenir, ISDE continuera d'évaluer périodiquement les frais du PFPEC afin de s'assurer que les pratiques tarifaires sont conformes aux normes gouvernementales.

---

20. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, 2024.

## **Recouvrement des coûts**

Le recouvrement des coûts dans le cadre du PFPEC désigne la mesure dans laquelle les revenus du programme provenant des frais contribuent à compenser les dépenses du programme liées aux réclamations. Le vérificateur général a souligné l'importance de surveiller attentivement le rendement financier du portefeuille de prêts et de mettre à jour périodiquement les modèles de recouvrement des coûts du programme.

Afin d'estimer le niveau de recouvrement des coûts, ISDE, en collaboration avec des universitaires, a élaboré des modèles de prévision qui utilisent une analyse multivariée des réclamations historiques reçues combinée à des modèles statistiques et économétriques pour projeter les réclamations futures par rapport aux revenus prévus. ISDE met régulièrement à jour ses modèles de prévision afin de refléter l'expérience en matière de réclamations et les conditions économiques les plus récentes.

Au 31 mars 2024, le niveau estimé de recouvrement des coûts des prêts accordés pendant la période d'examen de 2019 à 2024 a légèrement diminué depuis la période de 2014 à 2019. Toutefois, il est toujours estimé être proche d'un recouvrement complet des coûts et plus élevé que les périodes d'examen précédentes (c'est-à-dire de 1999 à 2004, de 2004 à 2009, de 2009 à 2014). Plus précisément, on estime que les coûts du programme seront recouvrables à hauteur de 87 %, avec un coût net de près de 71 millions de dollars sur 6,64 milliards de dollars de prêts aux PME. En pourcentage du total des prêts, cela représente un coût net pour le gouvernement de 1,1%. En tenant compte de la valeur temporelle de l'argent, en valeur actualisée nette (VAN), les coûts du programme devraient être recouvrables à hauteur de 96 % pour la période de prêt de 2019 à 2024, avec un coût net d'environ 20 millions de dollars. Toutefois, il est important de noter que cela n'est pas un état permanent, car le recouvrement des coûts est variable et dépend de divers facteurs (par exemple, état de l'économie, type de prêt, niveau de non-remboursements, etc.).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le recouvrement des coûts du PFPEC, voir l'annexe D.

## **5.7 CONCEPTION ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME**

### **Conception du programme**

En ce qui concerne la conception et l'administration globales du PFPEC, les prêteurs continuent d'exprimer un niveau élevé de satisfaction à l'égard des modalités du programme et des services fournis par ISDE<sup>21</sup>. Les emprunteurs de petites entreprises ont également déclaré être largement satisfaits de nombreux aspects du programme, tels que les actifs et les dépenses admissibles au financement, et 82 % ont indiqué qu'ils envisageraient probablement un programme, tel que le PFPEC, au moment de leur prochaine demande de prêt à terme ou de marge de crédit<sup>22</sup>.

---

21. Direction générale de la vérification et de l'évaluation (ISDE). *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada – Rapport technique*, 2024.

22. EKOS Research Associates et Ference & Company. *Programme de financement des petites entreprises du Canada – Étude sur la sensibilisation et la satisfaction*, 2023-2024.

Toutefois, les intervenants ont soulevé certains domaines à améliorer. Les améliorations les plus fréquemment citées par les prêteurs étaient de réduire la complexité et la charge administrative des exigences en matière de documentation (par exemple, factures et preuves de paiement) et d'augmenter les montants maximums des prêts, notamment pour les prêts immobiliers. Les commentaires reçus à la suite du dernier examen intégral (de 2014 à 2019) ont également recommandé précisément d'inclure les sociétés de portefeuille en tant qu'emprunteurs admissibles dans le programme afin d'accroître davantage l'accessibilité au capital pour un plus grand nombre de demandeurs.

Les emprunteurs ont indiqué que des montants de prêt maximaux plus élevés, l'élargissement des catégories de prêts pour inclure l'achat d'actions et l'élargissement de l'admissibilité des emprunteurs pour inclure les sociétés de portefeuille seraient des fonctionnalités supplémentaires profitables au programme.

Comme il est indiqué ci-dessus, tant les prêteurs que les petites entreprises recommandent d'augmenter le montant maximal du prêt de 1 million de dollars pour les biens immobiliers, car la limite actuelle n'a pas été modifiée depuis 2015 et elle pourrait ne plus refléter les coûts actuels d'achat de biens immobiliers au Canada.

Dans l'ensemble, des améliorations supplémentaires pourraient être envisagées à l'avenir afin de favoriser l'adoption par les prêteurs et de garantir l'accessibilité à un financement abordable pour un large éventail d'entreprises en démarrage et de PME.

### **Sensibilisation au programme**

Les prêteurs sont les partenaires de prestation du programme, et les emprunteurs de petites entreprises doivent présenter une demande directement auprès des institutions financières pour obtenir un prêt du PFPEC. Comme les emprunteurs n'interagissent pas directement avec ISDE, les petites entreprises et les emprunteurs du PFPEC peuvent ne pas être conscients du programme ou du fait que leur prêt a été accordé dans le cadre du PFPEC.

Depuis le dernier examen intégral, plusieurs initiatives ont été mises en place pour promouvoir la sensibilisation et la connaissance du PFPEC auprès des PME, notamment une campagne publicitaire nationale, des campagnes de marketing et de médias sociaux, des webinaires à l'intention des principaux intervenants, la participation à des salons professionnels sélectionnés, et la distribution de dépliants sur le PFPEC.

La campagne publicitaire nationale, en particulier, a été utilisée pour promouvoir les principales modifications apportées au PFPEC en 2021 et 2022. Cette campagne de 8 semaines s'est déroulée du 6 février 2023 au 31 mars 2023 et visait également à sensibiliser les PME aux avantages du PFPEC, à son image de marque et à sa réputation historique grâce à différents canaux médiatiques. Par conséquent, la sensibilisation au PFPEC parmi les emprunteurs a augmenté de 5 points de pourcentage, passant de 29 % à 34 % au cours de la dernière période, et la sensibilisation parmi les non-participants a augmenté de 6 points de pourcentage, passant de 10 % à 16 %. Malgré cette augmentation, la sensibilisation au PFPEC demeure faible parmi les petites entreprises en général et parmi les emprunteurs du PFPEC.

Par ailleurs, la sensibilisation au programme parmi les agents de prêt des institutions financières demeure très élevée, où près de tous les agents (97 %) reconnaissent le programme par son nom<sup>23</sup>. Presque tous les utilisateurs du programme (97 %) étaient également au courant des importantes modifications apportées au PFPEC en 2021 et 2022.

### **Voies de prestation**

Le PFPEC est offert à l'échelle nationale par un réseau d'institutions financières, qui comprend des banques à charte, des coopératives de crédit et des caisses populaires. La LFPEC définit un « prêteur » aux fins du programme comme étant un membre de l'Association canadienne des paiements (ACP) ou toute autre organisation désignée par la ministre de la Petite Entreprise. Pour les situations où un prêteur exige une désignation de la ministre, le programme dispose de la « Politique concernant la désignation des prêteurs », qui énonce des critères précis qui doivent être pris en compte avant de désigner un prêteur<sup>24</sup>.

Permettre à davantage de petites entreprises d'accéder au financement en soutenant d'autres fournisseurs importants de financement des PME au Canada est une priorité pour le gouvernement du Canada. Toutefois, en vue d'offrir des prêts-programmes aux petites entreprises, les organisations financières individuelles qui ne sont pas membres de l'ACP doivent présenter une demande auprès du PFPEC pour une évaluation afin de déterminer si elles satisfont réellement aux critères pour être désignées par le ministre.

### **Avancement de l'infrastructure des systèmes de TI du PFPEC**

Au cours de cette période de prêt, le PFPEC a amélioré son infrastructure des systèmes de technologies de l'information (TI) dans plusieurs domaines. En avril 2020, un module de transfert de documents sécurisé a été lancé pour permettre la présentation électronique des réclamations pour pertes, afin de relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 qui empêchaient les employés d'ISDE de travailler sur place pour examiner les documents des réclamations. Ce changement a permis aux institutions financières de présenter électroniquement les réclamations pour perte, ce qui a remplacé la méthode traditionnelle d'envoi par télécopieur ou par courrier de documents papier. Par conséquent, cette initiative a amélioré la prestation de services aux Canadiens et a transformé les processus précédemment manuels et papier en une solution électronique frontale, rendant le programme plus convivial, plus rapide et plus rentable pour le gouvernement et les institutions financières.

Voici certains avantages de l'initiative :

- efficacité accrue : la présentation électronique permet de recevoir et de traiter plus rapidement les documents des réclamations
- réduction de la charge administrative et des coûts : réduction de la manipulation des documents papier, des coûts des matériaux et de l'espace de stockage physique.

---

23. Direction générale de la vérification et de l'évaluation (ISDE). *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada - Rapport technique*, 2024.

24. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Politique concernant la désignation des prêteurs*, 2016.

En juin 2022, la demande du PFPEC a été migrée d'un environnement sur place vers un environnement infonuagique des services Web Amazon. Cette mesure, lancée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le cadre de la Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage, constitue une étape importante vers la résolution de la dette technique et l'amélioration de la valeur commerciale. Les propriétés uniques du nuage permettent une vitesse accrue de résolution lorsqu'elles sont liées à des méthodes de prestation modernes et à l'automatisation. Autrement dit, la migration permet de prester des solutions opérationnelles plus rapidement que les modèles de service traditionnels, et offre des outils et des fonctionnalités pour créer des services numériques plus durables.

En septembre 2023, le PFPEC a également effectué une refonte majeure de ses demandes du PFPEC et de la LCPA, qui consistait à moderniser les bibliothèques internes et les services pour accroître l'efficacité et la fiabilité du système. Cette transition s'est faite à partir de technologies plus anciennes, telles que les services Web, les applications Web et les applications Swing, vers des solutions plus avancées, comme les services RESTful.

À l'avenir, il pourrait y avoir des possibilités d'accroître davantage l'efficacité, d'améliorer la prestation de services et de réduire la charge administrative en tirant parti de l'infrastructure et des processus des systèmes de TI.

## **6. CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES POSSIBLES**

Le PFPEC est un programme fédéral conçu pour accroître l'accès des petites entreprises canadiennes au financement afin de les aider à démarrer, à se développer, à innover et à croître. Le présent examen a démontré que le programme continue de réussir et d'être efficace pour faciliter le financement par emprunt destiné aux petites entreprises canadiennes.

Des preuves laissent entendre que de nombreuses petites entreprises canadiennes continuent d'éprouver des difficultés pour accéder au financement par emprunt, en particulier les entreprises récentes (c'est-à-dire les entreprises en démarrage), les petites entreprises (c'est-à-dire celles comptant moins de 20 employés), les entreprises ayant des garanties ou des antécédents en matière de crédit minimaux et les entreprises exploitées dans des secteurs de l'industrie plus risqués. De plus, une partie de la population des petites entreprises peut renoncer au financement en raison des coûts élevés, de la croyance qu'elles seront refusées, des difficultés à présenter une demande et d'une faible connaissance des sources de financement disponibles.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont des programmes visant à encourager les institutions financières à fournir du financement aux petites entreprises afin de combler le déficit de crédit pour les entreprises plus récentes et plus risquées.

Toutefois, le PFPEC se distingue, car il est le seul programme permanent de partage des pertes de prêts offert dans chaque province et territoire, accessible à tous les secteurs de l'industrie (à l'exception de l'agriculture) et exploité en partenariat avec les institutions financières pour fournir des prêts qui ne seraient pas autrement disponibles. Les résultats indiquent que l'effet d'accroissement presque intégral des prêts du PFPEC est de près de 80 %. Autrement dit, plus de trois quarts des prêts accordés aux emprunteurs du PFPEC n'auraient pas été approuvés si le programme n'existait pas. Ces prêts sont essentiels pour soutenir les petites entreprises canadiennes et contribuer à faire avancer l'économie. Il a été démontré qu'ils offrent des avantages et des répercussions positives sur l'économie canadienne à un coût très faible pour le gouvernement.

L'évaluation récente du PFPEC a révélé que le programme répond à « un besoin manifeste de financement pour les PME, notamment les PME appartenant à des groupes sous-représentés, qui rencontrent des difficultés considérables lorsqu'elles tentent d'obtenir un financement » et continue de jouer un rôle essentiel en aidant les entreprises plus risquées à obtenir des prêts en partageant le risque avec les institutions financières<sup>25</sup>. De plus, la plupart des intervenants étaient satisfaits des récentes modifications apportées au programme qui sont entrées en vigueur pendant la période d'examen. Plusieurs de ces principales modifications, telles que l'inclusion de nouvelles catégories de financement par prêt à terme pour les actifs incorporels et les coûts de fonds de roulement, ainsi qu'une nouvelle option de financement par marge de crédit, renforcent la position du programme pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises canadiennes modernes et novatrices. Étant donné que ces modifications sont relativement récentes, il faudra plus de temps au programme pour évaluer et comprendre pleinement les répercussions connexes.

Malgré les améliorations récentes et importantes apportées au programme en 2022, le gouvernement du Canada reconnaît que pour rester pertinent et efficace, le PFPEC doit continuer à évaluer s'il répond aux besoins changeants des prêteurs et des emprunteurs. Selon les commentaires des intervenants du programme et les recommandations d'une évaluation du programme, le présent examen recommande que le programme envisage l'exploration des améliorations possibles à ses paramètres, telles que l'élargissement de l'admissibilité des prêteurs, l'élargissement de l'admissibilité des petites entreprises et des catégories de prêts, l'augmentation des montants de financement maximaux et l'ajustement des frais payés par les emprunteurs.

Les programmes temporaires de soutien gouvernemental, liés au PFPEC, ont été essentiels pour aider les entreprises de la rue principale à se rétablir et à contribuer à la reprise économique pendant et après la pandémie. À l'avenir, il pourrait être intéressant d'explorer davantage les moyens de rendre le PFPEC plus agile et réactif face à une plus grande variété de défis auxquels les petites entreprises pourraient être confrontées.

---

25. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Évaluation du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2024.

Par exemple, en cas de ralentissement économique ou de catastrophe naturelle, le PFPEC pourrait servir d'outil essentiel à garantir que les petites entreprises ont un accès accru au financement dont elles ont besoin pour s'adapter et se rétablir rapidement.

De plus, le PFPEC devrait continuer à mettre en œuvre des stratégies pratiques pour atteindre les prêteurs, les organisations de soutien aux entreprises (OSE), les PME et les autres ministères afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances sur le programme. Le programme pourrait également envisager des campagnes de marketing ciblées, des plateformes numériques et des initiatives de sensibilisation communautaire pour accroître la sensibilisation au programme auprès des entrepreneurs issus de groupes sous-représentés.

Enfin, le programme devrait continuer à explorer les options pour réduire la charge administrative et la complexité pour les emprunteurs et les prêteurs, sans compromettre l'intégrité et la surveillance du programme, afin de rationaliser le programme et de le rendre plus simple et plus convivial.

# BIBLIOGRAPHIE

Direction générale de la vérification et de l'évaluation (ISDE). *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada – Rapport technique*, 2024.

Cho, Christopher (ISDE). *Profil des PME : Les emprunteurs dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2023.

Durodola, Christi-Anna (ISDE). *Programme de Financement des Petites Entreprises du Canada : Analyse coûts-avantages*, 2024.

EKOS Research Associates Inc. et Ference & Company Consulting Ltd. *Programme de financement des petites entreprises du Canada – Étude sur la sensibilisation et la satisfaction*, 2023-2024.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Enquête semestrielle auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises – Analyse des données, deuxième semestre de 2023*.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Rapport d'examen détaillé 2019-2024 : Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, 2019.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Enquête sur les conditions de crédit*, 2022.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Évaluation du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2024.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, 2023.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Politique concernant la désignation des prêteurs*, 2016.

[Association nationale des sociétés autochtones de financement](#), consultée le 15 août 2024.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Le financement des PME et des entrepreneurs 2024 : Tableau de bord*, 2024.

Rivard, Patrice (ISDE). *Étude sur l'effet d'accroissement du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2024.

R. A. Malatest. *Étude sur la sensibilisation et la satisfaction des prêteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, 2018.

Statistique Canada. *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises*, 2020.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, 2024.

# ANNEXE A : PRINCIPAUX PARAMÈTRES DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA

Paramètres	Exigences de prêt
<b>Petites entreprises admissibles</b>	Les entreprises à but lucratif et à but non lucratif qui sont exploitées au Canada et qui ont un chiffre d'affaires annuel brut d'au plus 10 millions de dollars. Les entreprises agricoles ne sont pas admissibles.
<b>Catégories de prêts admissibles</b>	<p>Les prêts à terme sont limités au financement de l'achat ou de l'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'équipement;</li> <li>• de biens immobiliers ou d'immeubles;</li> <li>• d'améliorations locatives;</li> <li>• d'actifs incorporels (par exemple, propriété intellectuelle);</li> <li>• de fonds de roulement;</li> <li>• de droits d'enregistrement du PFPEC.</li> </ul> <p>Les marges de crédit peuvent être utilisées pour financer les coûts du fonds de roulement.</p>
<b>Montant de financement maximal</b>	<p>Un emprunteur peut financer jusqu'à 1,15 million de dollars, ce qui comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 million de dollars pour les prêts à terme, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ un maximum de 500 000 \$ peut être utilisé pour l'équipement et les améliorations locatives;</li> <li>◦ de ce dernier montant, un maximum de 150 000 \$ peut être utilisé pour les actifs incorporels et le fonds de roulement;</li> </ul> </li> <li>• 150 000 \$ pour une marge de crédit.</li> </ul>
<b>Taux d'intérêt maximal</b>	<p>Pour les prêts à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux variable : le taux préférentiel du prêteur plus 3%.</li> <li>• Taux fixe : le taux hypothécaire résidentiel pour une maison unifamiliale du prêteur plus 3%.</li> </ul> <p>Pour les marges de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux préférentiel du prêteur plus 5%.</li> </ul>
<b>Durée du prêt</b>	<p>La période maximale de couverture gouvernementale est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 ans pour tout prêt à terme;</li> <li>• 5 ans pour une marge de crédit. Avant la fin des 5 ans, la marge de crédit peut être réenregistrée pour une période supplémentaire de 5 ans, ou convertie en un prêt-programme de 10 ans ou en un prêt traditionnel.</li> </ul>

<b>Droits et frais</b>	<p>Les droits et les frais comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits d'enregistrement de 2 % : Ce montant est payé au moment de l'enregistrement et peut être inclus dans le prêt du PFPEC.</li> <li>• Frais d'administration de 1,25 % : Des frais annuels de 1,25 % sont payés sur le solde des prêts. Ces frais peuvent être inclus dans le taux d'intérêt appliqué aux prêts.</li> </ul>
<b>Ratio de partage des pertes</b>	<p>Les pertes admissibles sur les prêts sont partagées comme suit : 85 % pour le gouvernement et 15 % pour le prêteur.</p>
<b>Plafond des réclamations</b>	<p>Pour chaque période de cinq ans (par exemple, de 2019 à 2024), l'obligation d'ISDE envers un prêteur individuel est de payer les réclamations admissibles (c'est-à-dire 85 % des pertes admissibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les prêts à terme : jusqu'à concurrence de la valeur totale de : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 90 % des premiers 250 000 \$ en prêts enregistrés;</li> <li>◦ plus 50 % des prochains 250 000 \$;</li> <li>◦ plus 12 % de tous les prêts supérieurs à 500 000 \$.</li> </ul> </li> <li>• Pour les marges de crédit : 15 % du montant total des marges de crédit enregistrées.</li> </ul>

# ANNEXE B : TAUX D'APPROBATION (%) POUR LE FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES

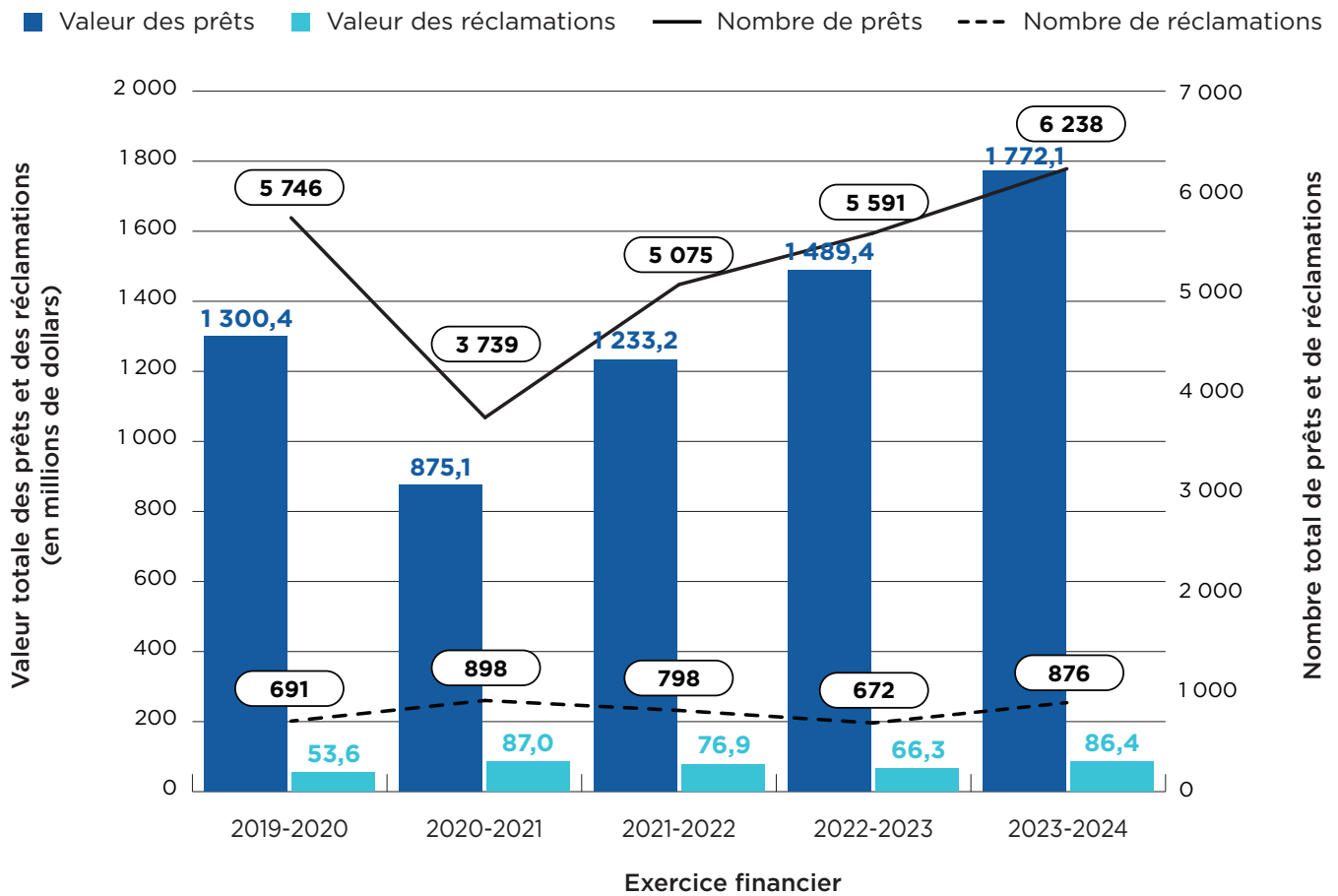
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes les PME	82	88	82	87	83	89	89	89	88
<b>Nombre d'employés*</b>									
De 1 à 4 employés	81	83	82	84	78	84	86	96	89
De 5 à 9 employés	81	89	76	86	90	86	89	96	93
De 10 à 19 employés	81	89	83	86	87	90	89	95	85
De 20 à 99 employés	86	97	92	92	78	97	92	87	83
De 100 à 499 employés	96	-	-	98	-	-	96	-	-
<b>Âge de l'entreprise**</b>									
2 ans ou moins	75	76	86	82	81	85	87	96	78
De 3 à 10 ans	78	84	74	82	74	87	87	95	82
De 11 à 20 ans	84	91	81	90	81	89	89	94	90
Plus de 20 ans	88	-	-	91	-	90	91	94	93
<b>Industrie***</b>									
Hébergement et alimentation	74	79	80	81	85	88	86	91	74
Construction	83	96	87	84	87	91	84	96	93
Fabrication	84	83	85	88	84	83	88	80	88
Primaire (agriculture et pêche, sylviculture, et pétrole et exploitation minière)	93	85	81	96	89	94	92	97	93
Services professionnels	83	93	84	86	78	85	87	91	92
Transport et entreposage	81	89	89	83	79	83	84	97	87
Commerce de gros	90	85	81	90	89	89	95	98	86
Commerce de détail	80	85	81	84	89	89	88	98	86
Autres services	75	-	-	82	-	92	93	92	-
<b>Région****</b>									
Atlantique	86	94	80	88	81	97	88	100	98
Québec	85	86	80	91	80	92	94	96	91
Ontario	80	89	85	85	84	90	90	87	88
Manitoba et Saskatchewan	85	97	81	84	95	90	85	94	100
Alberta	85	81	78	84	78	81	85	95	81
Colombie-Britannique et territoires	76	91	86	85	81	86	81	96	85

Sources : *Enquête sur les conditions de crédit* (2015, 2016, 2018, 2019, 2021, 2022) et *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises* (EFCPME) (2014, 2017, 2020).

\*L'*Enquête sur les conditions de crédit* et l'EFCPME classent les données par taille d'entreprise de manière différente. L'EFCPME regroupe les entreprises de 5 à 9 employés et de 10 à 19 employés, tandis que l'*Enquête sur les conditions de crédit* n'inclut pas les entreprises de 100 employés et plus. \*\*De 2014 à 2018, l'*Enquête sur les conditions de crédit* a indiqué l'âge de l'entreprise comme étant de 3 ans et moins, de 4 à 10 ans, et de plus de 10 ans. \*\*\*L'*Enquête sur les conditions de crédit* combine le commerce de gros et de détail, et ne fournit des données sur les « autres services » que depuis 2019. \*\*\*\*L'EFCPME regroupe le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta en tant que Prairies.

# ANNEXE C : EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU CANADA

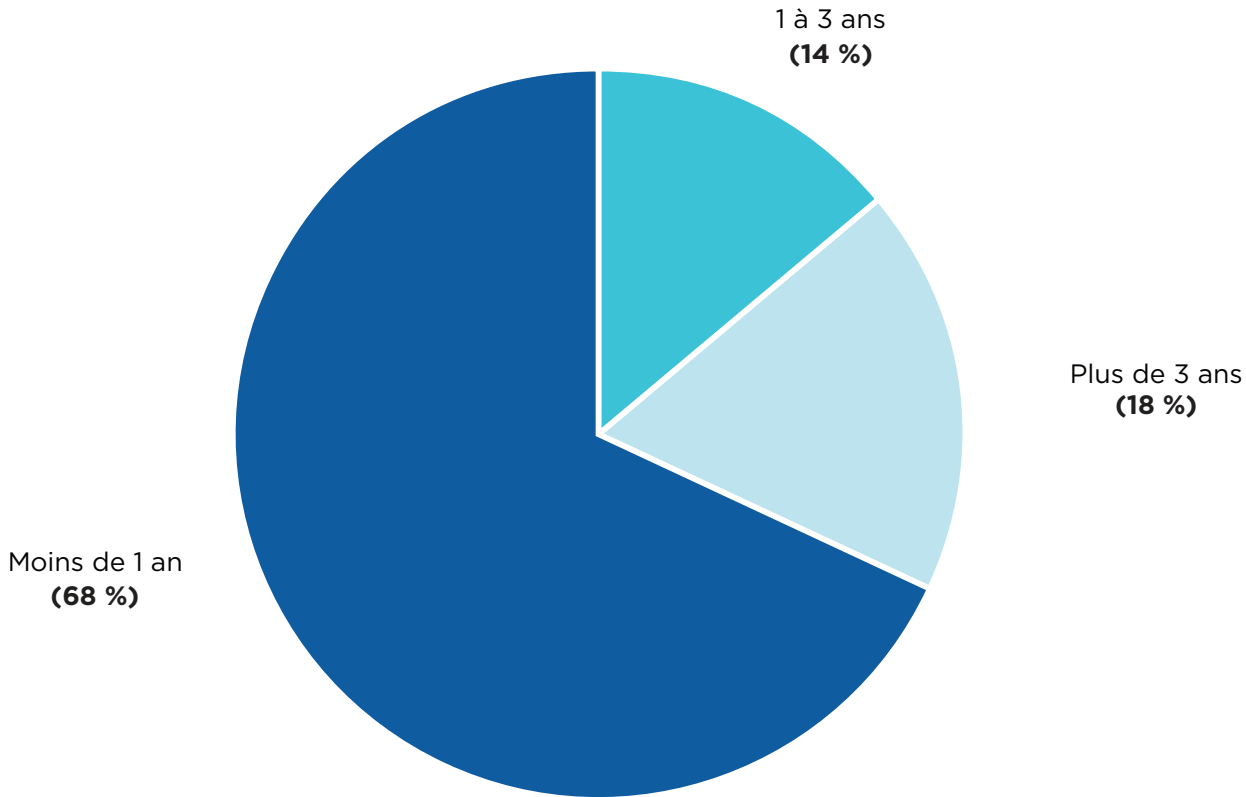
FIGURE C-1 : NOMBRE ET VALEUR DES PRÊTS ET DES RÉCLAMATIONS DU PFPEC, DE 2019 À 2024



Le financement du PFPEC a augmenté de 8,6 %, passant de 5 746 prêts en 2019-2020 à 6 238 prêts en 2023-2024. La valeur des prêts a également augmenté de 36 %, passant de 1,3 milliard de dollars en 2019-2020 à près de 1,8 milliard de dollars au cours de la même période. La valeur moyenne des prêts a augmenté de 226 315 \$ en 2019-2020 à 284 089 \$ en 2023-2024.

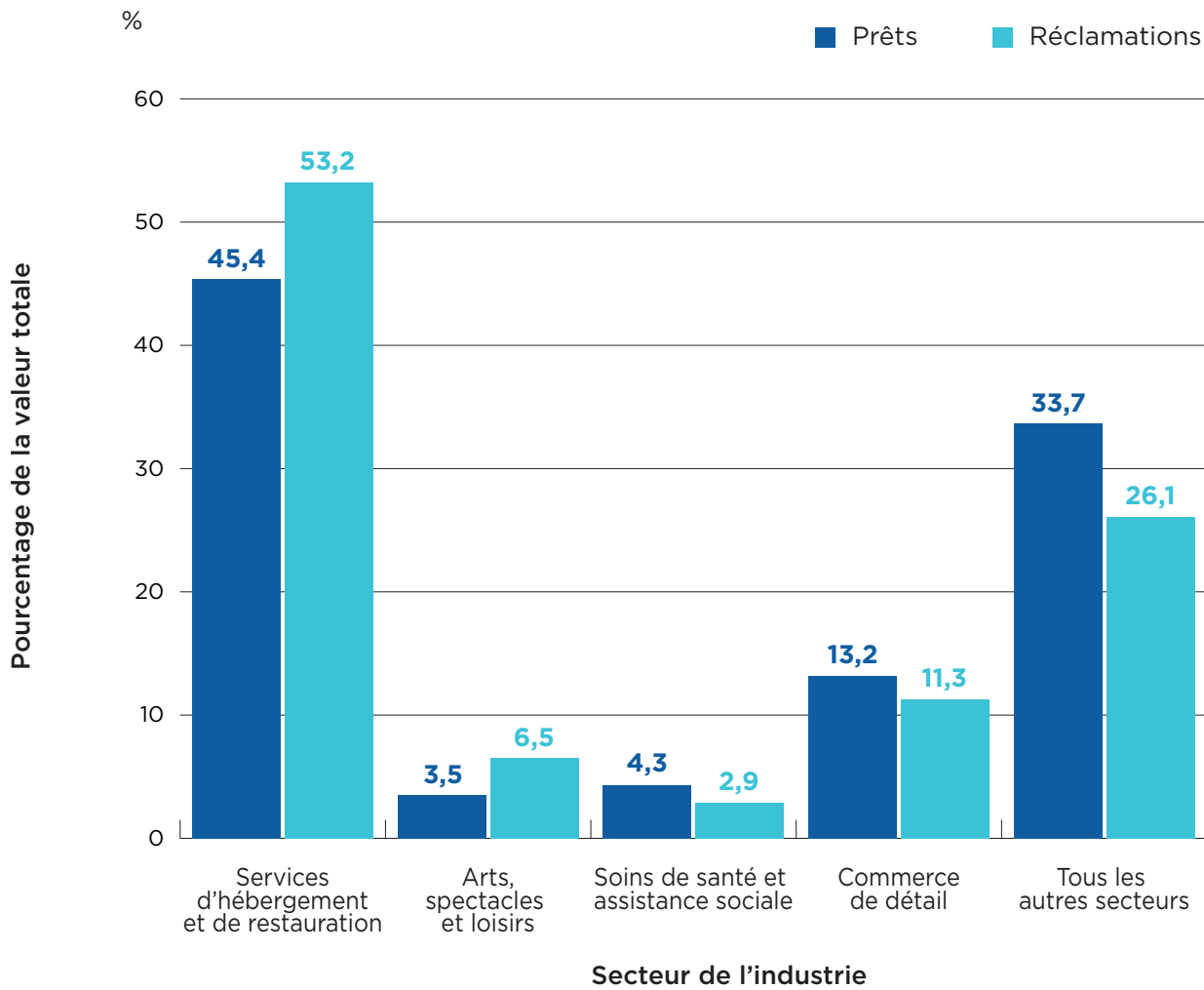
Le nombre total de réclamations du PFPEC a augmenté de 27 %, passant de 691 réclamations en 2019-2020 à 876 réclamations en 2023-2024. La valeur des réclamations a également augmenté de 61 %, passant de 53,6 millions de dollars en 2019-2020 à 86,4 millions de dollars pendant la même période. La taille moyenne des réclamations est passée de 77 551 \$ en 2019-2020 à 98 647 \$ en 2023-2024.

**FIGURE C-2 : POURCENTAGE DE LA VALEUR TOTALE DES PRÊTS DU PFPEC PAR TRANCHE D'ÂGE DE L'ENTREPRISE EMPRUNTEUSE, DE 2019 À 2024**



Environ 68% de la valeur des prêts du PFPEC étaient destinés aux entreprises en démarrage et aux entreprises de moins d'un an.

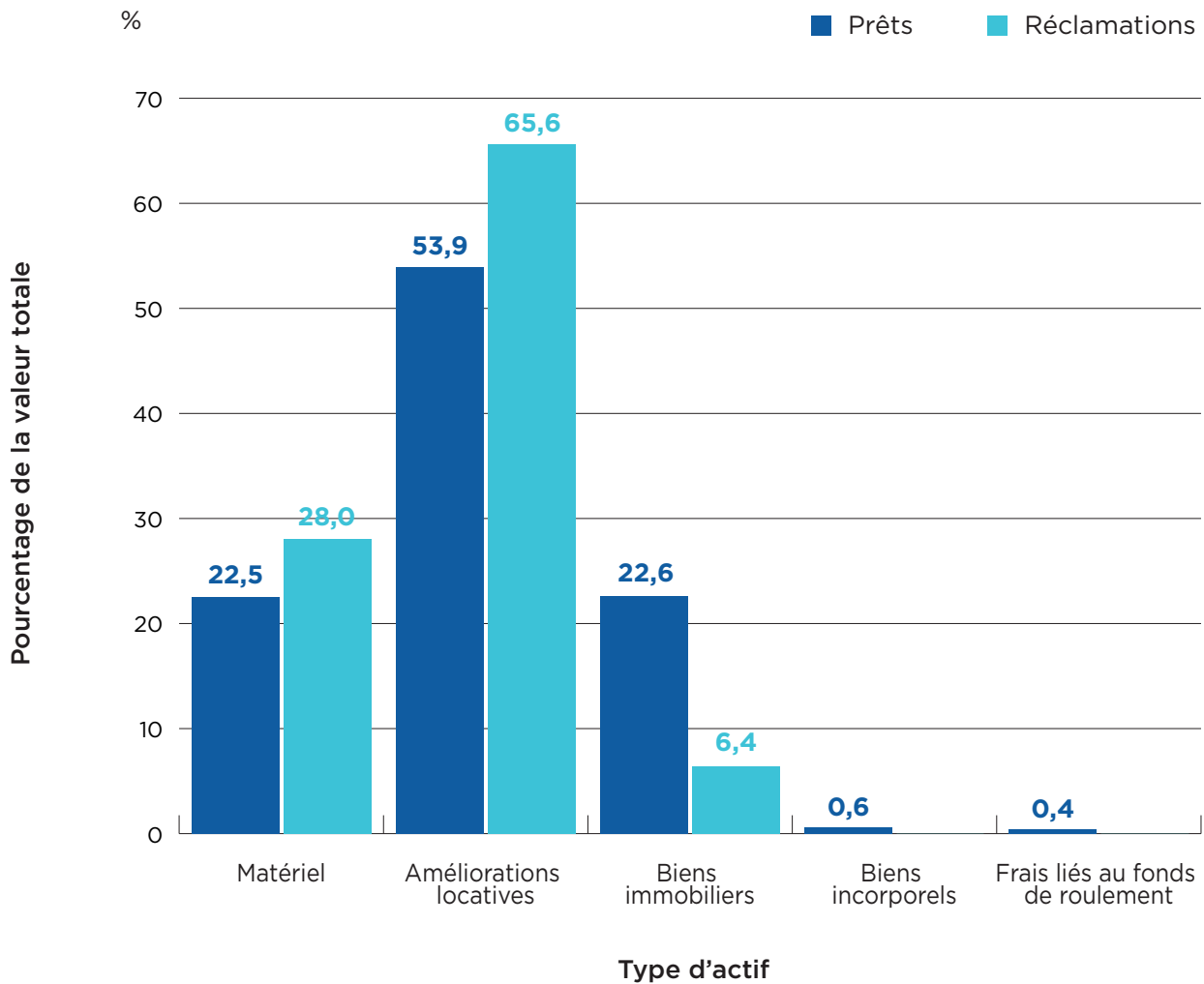
**FIGURE C-3 : POURCENTAGE DE LA VALEUR TOTALE DES PRÊTS ET DES RÉCLAMATIONS DU PFPEC PAR SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DE 2019 À 2024**



Quatre secteurs de l'industrie (hébergement et services de restauration; commerce de détail; soins de santé et assistance sociale; et arts, divertissement et loisirs) représentaient 66 % de la valeur des prêts et 74 % de la valeur des réclamations.

L'ensemble « Tous les autres secteurs » comprend tous les autres secteurs de l'industrie qui avaient un pourcentage de prêt inférieur à 3,5 %. Certains exemples de ces secteurs comprennent la construction, le commerce de gros, la fabrication, les services de soins personnels, les services de réparation et d'entretien, les services éducationnels, et les services professionnels.

**FIGURE C-4 : POURCENTAGE DE LA VALEUR TOTALE DES PRÊTS ET DES RÉCLAMATIONS DU PFPEC PAR TYPE D'ACTIF, DE 2019 À 2024**



Au cours de la période d'examen, les prêts d'équipement représentaient 22% de la valeur des prêts et 28% de la valeur des demandes. Les prêts pour améliorations locatives représentaient 54% de la valeur des prêts et 66% de la valeur des réclamations. Les prêts immobiliers représentaient 23% de la valeur des prêts et 6% de la valeur des réclamations. Enfin, les actifs incorporels et les prêts de fonds de roulement représentaient 1% de la valeur des prêts et 0% de la valeur des réclamations.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'activité du PFPEC, veuillez consulter le [portail du gouvernement ouvert](#).

# ANNEXE D : CONTEXTE SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS

Le vérificateur général a souligné l'importance de surveiller attentivement le rendement financier du portefeuille de prêts et de mettre à jour périodiquement les modèles de recouvrement des coûts du programme.

## MÉTHODOLOGIE

Prévoir les revenus et les dépenses d'un programme peut être une tâche complexe pour plusieurs raisons. En premier lieu, étant donné que les prêts à terme peuvent avoir une période de couverture maximale allant jusqu'à 15 ans, les modèles de recouvrement des coûts doivent prendre en compte la durée de vie totale des prêts émis au cours d'une année donnée. En deuxième lieu, il y a un délai important entre la réception des revenus et le paiement des réclamations. Les revenus sont généralement perçus tôt, et les demandes sont payées plus tard. En troisième lieu, les prêteurs ont jusqu'à cinq ans après un non-remboursement pour présenter une réclamation, ce qui peut prolonger la période jusqu'à 20 ans. En fin de compte, rassembler suffisamment de données sur le risque de prêt et le comportement des prêteurs peut prendre près de quatre ans après toute modification aux paramètres, ce qui est essentiel pour un modèle de prévision efficace. Par conséquent, les revenus et les dépenses doivent être prévus bien à l'avance, ce qui peut rendre difficile l'estimation des niveaux de recouvrement des coûts, car ils sont sensibles aux chocs économiques et à d'autres variables.

Afin d'estimer le niveau de recouvrement des coûts, ISDE, en collaboration avec des universitaires, a élaboré des modèles de prévision qui utilisent une analyse multivariée des réclamations reçues pendant un mois donné combinée à des modèles statistiques et économétriques pour projeter les demandes futures par rapport aux revenus prévus. ISDE met régulièrement à jour ses modèles de prévision (au moins une fois chaque année) afin de s'assurer qu'ils reflètent les conditions économiques les plus récentes et qu'ils sont examinés par le Bureau du vérificateur général.

## RÉSULTATS

Le tableau D-1 ci-dessous présente les prévisions actuelles du recouvrement des coûts pour les cinq périodes de prêt du PFPEC (de 1999 à 2004, de 2004 à 2009, de 2009 à 2014, de 2014 à 2019 et de 2019 à 2024). Ce tableau résume les flux de revenus et de dépenses liés à chacune de ces cohortes annuelles. Pour les cinq années de prêt pendant la période d'examen actuelle (voir le tableau D-1 ci-dessous) :

- On estime que les revenus (droits d'enregistrement et frais d'administration) s'élèvent à environ 480 millions de dollars.
- On estime que les dépenses (réclamations) s'élèvent à environ 550 millions de dollars, ce qui entraîne un coût net de 70,8 millions de dollars.
- On estime que les revenus compensent les dépenses à hauteur de 87,1%.
- On estime que le coût net pour le gouvernement au cours de cette période de prêt de cinq ans s'élève à 1,1% du total des prêts accordés.

TABLEAU D-1 : RÉSUMÉ DU MODÈLE DE RECOUVREMENT DES COÛTS POUR LES PÉRIODES C1 (DE 1999 À 2004), C2 (DE 2004 À 2009), C3 (DE 2009 À 2014), C4 (DE 2014 À 2019) ET C5 (DE 2019 À 2024) DU PFPEC

Cohorte	Recettes et dépenses (M\$)					Recouvrement des coûts <sup>1</sup> (%)	Coûts net/prêts (%)
	Prêts	Droits d'enregistrement	Frais d'administration	Réclamations	Coût net		
1999-2000	1 352,3	26,8	48,4	-115,5	-40,3	65,1	-2,9
2000-2001	1 159,0	22,9	41,8	-100,2	-35,4	64,7	-3,0
2001-2002	899,2	17,8	31,5	-65,1	-15,8	75,7	-1,7
2002-2003	951,2	18,8	31,6	-64,6	-14,2	78,0	-1,5
2003-2004	999,9	19,8	31,0	-77,3	-26,5	65,7	-2,6
<b>Total (1999-2004)</b>	<b>5 361,6</b>	<b>106,1</b>	<b>184,3</b>	<b>-420,7</b>	<b>-130,2</b>	<b>69,0</b>	<b>-2,4</b>
2004-2005	1 041,1	20,6	38,9	-81,9	-22,5	72,6	-2,2
2005-2006	1 087,7	21,5	38,8	-105,1	-44,9	57,3	-4,1
2006-2007	1 024,5	20,2	33,8	-100,0	-46,0	54,0	-4,5
2007-2008	987,7	19,5	30,0	-97,8	-48,3	50,6	-4,9
2008-2009	901,1	17,8	24,5	-63,5	-21,5	66,3	-2,4
<b>Total (2004-2009)</b>	<b>5 042,1</b>	<b>99,6</b>	<b>165,9</b>	<b>-448,7</b>	<b>-183,1</b>	<b>59,2</b>	<b>-3,6</b>
2009-2010	952,9	18,8	39,1	-72,3	-14,5	80,0	-1,5
2010-2011	1 015,1	20,0	42,4	-74,4	-12,0	83,8	-1,2
2011-2012	978,3	19,3	40,0	-64,7	-5,4	91,6	-0,6
2012-2013	899,7	17,8	36,3	-66,5	-12,5	81,2	-1,4
2013-2014	854,6	16,9	34,7	-59,9	-8,3	86,1	-1,0
<b>Total (2009-2014)</b>	<b>4 700,5</b>	<b>92,8</b>	<b>192,4</b>	<b>-337,9</b>	<b>-52,7</b>	<b>84,4</b>	<b>-1,1</b>
2014-2015	798,0	15,8	35,2	-46,7	4,2	109,1	0,5
2015-2016	876,2	17,2	39,8	-50,3	6,7	113,4	0,8
2016-2017	986,5	19,4	45,6	-65,6	-0,6	99,1	-0,1
2017-2018	1 163,7	22,9	55,7	-87,6	-9,0	89,8	-0,8
2018-2019	1 320,6	26,0	63,6	-113,3	-23,7	79,1	-1,8
<b>Total (2014-2019)</b>	<b>5 134,6</b>	<b>101,3</b>	<b>239,9</b>	<b>-363,5</b>	<b>-22,3</b>	<b>93,9</b>	<b>-0,4</b>
2019-2020	1 300,4	25,6	68,5	-118,2	-24,2	79,6	-1,9
2020-2021	875,1	17,2	47,5	-92,2	-27,5	70,1	-3,1
2021-2022	1 233,2	24,2	67,2	-114,7	-23,3	79,7	-1,9
2022-2023	1 483,7	29,2	76,8	-113,9	-7,9	93,1	-0,5
2023-2024	1 745,6	34,4	89,0	-111,4	12,0	110,8	0,7
<b>Total (2019-2024)</b>	<b>6 638,1</b>	<b>130,6</b>	<b>349,0</b>	<b>-550,4</b>	<b>-70,8</b>	<b>87,1</b>	<b>-1,1</b>

Note: Les chiffres en italique sont des estimations.

<sup>1</sup>Recouvrement des coûts (%) = recettes (droits d'enregistrement et frais d'administration) divisées par les dépenses (réclamations).

Si la valeur temporelle de l'argent est prise en compte, le niveau de recouvrement des coûts pour la période actuelle s'améliore, car les revenus du PFPEC sont perçus tôt dans le cycle de vie des prêts, tandis que le non-remboursement des prêts et les paiements ultérieurs des réclamations se produisent plus tard. Autrement dit, 1 \$ reçu ou payé aujourd'hui a plus de valeur que 1 \$ reçu ou payé dans cinq ou dix ans.

Le tableau D-2 offre une perspective similaire, mais différente concernant le résumé des flux de revenus et de dépenses liés à chaque cohorte annuelle du PFPEC. Ce tableau tient compte du moment auquel les revenus sont perçus et auquel les dépenses sont payées, et est présenté en fonction de la valeur actualisée nette (VAN).

Pour les cinq années de prêt pendant la période d'examen actuelle en VAN :

- On estime que les revenus (droits d'enregistrement et frais d'administration) s'élèvent à environ 418 millions de dollars au cours de la durée des prêts.
- On estime que les dépenses (réclamations) s'élèvent à environ 438 millions de dollars, ce qui entraîne un coût net de 19,6 millions de dollars au cours de la durée des prêts.
- On estime que les revenus compensent les dépenses à hauteur de 95,5 % en VAN.
- On estime que le coût net pour le gouvernement au cours de cette période de prêt de cinq ans s'élève à 0,3 % des prêts accordés.

TABLEAU D-2 : RÉSUMÉ DU MODÈLE DE RECOUVREMENT DES COÛTS (VAN<sup>1</sup>) POUR LES PÉRIODES C1 (DE 1999 À 2004), C2 (DE 2004 À 2009), C3 (DE 2009 À 2014), C4 (DE 2014 À 2019) ET C5 (DE 2019 À 2024) DU PFPEC

Cohorte	Recettes et dépenses (M\$)					Recouvrement des coûts <sup>1</sup> (%)	Coûts net/prêts (%)
	Prêts	Droits d'enregistrement	Frais d'administration	Réclamations	Coût net		
1999-2000	1 352,3	26,1	41,9	-96,6	-28,6	70,3	-2,1
2000-2001	1 159,0	22,4	36,4	-83,5	-24,7	70,4	-2,1
2001-2002	899,2	17,4	27,5	-54,3	-9,4	82,7	-1,0
2002-2003	951,2	18,3	27,6	-53,9	-7,9	85,3	-0,8
2003-2004	999,9	19,3	27,1	-64,4	-18,0	72,0	-1,8
<b>Total (1999-2004)</b>	<b>5 361,6</b>	<b>103,4</b>	<b>160,5</b>	<b>-352,6</b>	<b>-88,7</b>	<b>74,9</b>	<b>-1,7</b>
2004-2005	1 041,1	20,1	33,9	-69,0	-15,0	78,2	-1,4
2005-2006	1 087,7	20,9	34,0	-89,0	-34,1	61,7	-3,1
2006-2007	1 024,5	19,7	29,8	-85,5	-36,0	57,9	-3,5
2007-2008	987,7	19,0	26,6	-84,4	-38,8	54,0	-3,9
2008-2009	901,1	17,4	21,7	-55,0	-15,9	71,0	-1,8
<b>Total (2004-2009)</b>	<b>5 042,1</b>	<b>97,1</b>	<b>145,9</b>	<b>-382,9</b>	<b>-139,9</b>	<b>63,5</b>	<b>-2,8</b>
2009-2010	952,9	18,3	33,7	-60,0	-8,1	86,5	-0,8
2010-2011	1 015,1	19,5	36,5	-61,0	-5,0	91,7	-0,5
2011-2012	978,3	18,8	34,5	-53,0	0,3	100,5	0,0
2012-2013	899,7	17,3	31,2	-55,0	-6,5	88,2	-0,7
2013-2014	854,6	16,5	29,6	-49,6	-3,5	92,9	-0,4
<b>Total (2009-2014)</b>	<b>4 700,5</b>	<b>90,4</b>	<b>165,4</b>	<b>-278,6</b>	<b>-22,9</b>	<b>91,8</b>	<b>-0,5</b>
2014-2015	798,0	15,3	30,2	-38,3	7,2	118,9	0,9
2015-2016	876,2	16,8	33,9	-40,8	9,9	124,3	1,1
2016-2017	986,5	18,9	38,7	-52,6	5,0	109,6	0,5
2017-2018	1 163,7	22,3	47,1	-70,3	-0,9	98,7	-0,1
2018-2019	1 310,4	25,3	53,6	-91,4	-12,5	86,3	-1,0
<b>Total (2014-2019)</b>	<b>5 134,6</b>	<b>98,7</b>	<b>203,6</b>	<b>-293,5</b>	<b>8,8</b>	<b>103,0</b>	<b>0,2</b>
2019-2020	1 300,4	24,9	57,4	-95,2	-12,9	86,5	-1,0
2020-2021	875,1	16,7	39,6	-71,7	-15,4	78,6	-1,8
2021-2022	1 233,2	23,6	55,9	-91,1	-11,7	87,2	-0,9
2022-2023	1 483,7	28,4	64,0	-90,7	1,7	101,9	0,1
2023-2024	1 745,6	33,4	74,0	-88,8	18,6	121,0	1,1
<b>Total (2019-2024)</b>	<b>6 638,1</b>	<b>127,1</b>	<b>290,9</b>	<b>-437,6</b>	<b>-19,6</b>	<b>95,5</b>	<b>-0,3</b>

Note: Les chiffres en italique sont des estimations.

<sup>1</sup>Valeur actualisée nette (taux d'actualisation = 5%). <sup>2</sup>Recouvrement des coûts (%) = recettes (droits d'enregistrement et frais d'administration) divisées par les dépenses (réclamations).

Une comparaison des résultats des cinq premières périodes de prêt du PFPEC montre que le recouvrement des coûts au cours de la période de 2019 à 2024 a légèrement diminué depuis la période de 2014 à 2019. Toutefois, on estime toujours que le niveau de recouvrement des coûts est presque complet et qu'il est plus élevé que les périodes d'examen précédentes (c'est-à-dire de 1999 à 2004, de 2004 à 2009, de 2009 à 2014).

Une légère réduction du niveau de recouvrement des coûts du PFPEC peut être attribuée à la pandémie de COVID-19, qui s'est produite entre 2020 et 2022 et a entraîné des taux de non-remboursement et de perte plus élevés liés aux prêts accordés pendant la période d'examen. Plus près de la fin de la période d'examen, les cohortes annuelles 2022-2023 et 2023-2024 devraient être entièrement recouvrables, ce qui peut être attribué à l'amélioration des conditions économiques à la suite de la pandémie.

Toutefois, avec les modifications législatives et réglementaires qui ont été adoptées en 2021 et 2022, augmentant le montant maximal du prêt pour l'équipement et les améliorations locatives de 350 000 \$ à 500 000 \$ et introduisant de nouvelles catégories de prêts pour les actifs incorporels et les coûts de fonds de roulement, il est possible que le profil de risque global du portefeuille du PFPEC augmente légèrement à l'avenir. Ces types d'actifs peuvent être plus risqués, car ils sont plus difficiles à sécuriser et à réaliser en cas de non-remboursement. Il est important de noter que les prévisions des modèles pourraient changer à tout moment, notamment pendant une période de ralentissement économique ou de chocs externes imprévus.